

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20201112-2020_11_046-DE

**Rapport sur la situation en matière
de développement durable 2020**



Introduction

Alors que le printemps 2020 est le plus chaud jamais enregistré en France et que la température moyenne de la planète a quant à elle augmenté de 1,2°C par rapport à la période pré-industrielle, l'urgence climatique n'est plus à démontrer¹. Ce dérèglement n'est pas sans lien avec un nombre croissant de catastrophes naturelles, telles que les incendies qui ont ravagé les forêts australiennes en début d'année ou l'ouest américain en ce moment même. Combiné à la dégradation de l'environnement sous ses différentes formes, telles que la déforestation, la pollution des milieux naturels ou encore l'urbanisation, le dérèglement climatique contribue également à l'effondrement généralisé de la biodiversité, tel que souligné par l'IPBES en 2019², mettant en péril notre existence même.

La France n'est malheureusement pas épargnée, comme le montre la lecture du dernier Rapport sur l'état de l'environnement en France, qui souligne la situation critique du pays sur 6 des 9 limites planétaires³. Le rapport pointe notamment le retard pris par rapport aux objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'absence d'avancée significative en matière de pollution atmosphérique, la dégradation de l'état des milieux aquatiques ou encore la progression de l'artificialisation des sols. La nécessité d'agir, d'une part pour freiner ces atteintes à l'environnement et au climat, d'autre part pour protéger les populations des conséquences de ces atteintes, s'impose plus que jamais.

Mais si un événement a marqué l'année 2020, c'est bien l'épidémie de Covid-19, ayant entraîné la mort de plus de 700 000 personnes dans le monde, dont plus de 30 000 rien qu'en France. Le bilan est particulièrement sévère pour la Seine-Saint-Denis, avec plus de 1000 morts et un taux de surmortalité bien supérieur à Paris et aux Hauts-de-Seine⁴. Les séquano-dionysien.ne.s ont ainsi été durement touchés par l'épidémie mais aussi par la crise économique provoquée par l'arrêt des activités. Une situation d'autant plus préoccupante que la communauté scientifique a souligné l'existence d'un lien fort entre d'un côté le changement climatique et la dégradation de l'environnement et de l'autre le risque pandémique⁵. L'importance de la transition écologique s'en trouve ainsi renforcée.

En février 2019, l'Assemblée Départementale adoptait à l'unanimité ses Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique, à la fois document cadre et répertoire d'actions autour des 4 grandes ambitions que sont la protection des séquano-dionysien.ne.s, l'adaptation du territoire aux crises écologiques, la mobilisation de la population autour de la transition écologique, et l'exemplarité de l'administration départementale en la matière.

Le Rapport Développement Durable 2020 est donc logiquement articulé autour de ces quatre ambitions et détaille l'action départementale dans ce domaine, mettant ainsi en valeur la participation de toutes les politiques publiques portées par le Département à l'atteinte d'un objectif de plus grande égalité sociale, économique et environnementale. Document de synthèse, le rapport de développement durable propose ainsi une relecture de l'action du Département spécifiquement au regard des enjeux du développement durable et de la transition écologique.

Enfin, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, ce Rapport met notamment en lumière les actions en matière de résilience prises par le Département pour faire face à cette crise sans précédent. La résilience – entendue comme la capacité d'un territoire à anticiper, survivre et se développer face aux crises auxquelles

- 1 Organisation Météorologique Mondiale (2019), État du climat mondial 2015-2019: le changement climatique s'accélère, site web, accessible [ici](#).
- 2 IPBES (2019), Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn, Germany. Accessible ici : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 3 Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (2019), L'environnement en France, Rapport de synthèse 2019, La Documentation Française. Accessible [ici](#).
- 4 Vie publique (2020), Covid-19 : pourquoi une surmortalité en Seine-Saint-Denis ?, En Bref, vie-publique.fr, Publié le 4 août 2020 à 11h15. Accessible [ici](#).
- 5 Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (2020), Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité, Rapport de synthèse, version du 15 mai 2020. Accessible [ici](#).

il est confronté - apparaît ainsi comme le fil rouge des mesures prises par l'administration départementale. On peut à ce titre souligner un certain nombre d'actions phares, reprises plus en détails dans le rapport :

- **L'accélération du Plan Vélo avec la création de près de 90km de pistes cyclables de transition** : pour faciliter le déconfinement et proposer des alternatives à la voiture, une dizaine d'itinéraires départementaux ont été adaptés pour l'usage du vélo, représentant 90 kilomètres d'itinéraires cyclables provisoires, soit deux fois 45 kilomètres répartis sur deux sens de circulation. En un temps record et avec une enveloppe d'un million d'euros, les services départementaux ont aménagé la voirie départementale selon ce même principe: la voie de circulation de droite est mobilisée sur d'actuels itinéraires 2 X 2 voies pour créer une piste bidirectionnelle séparée des voitures par des bornes souples implantées tous les dix mètres. Ces aménagements sont réversibles et seront modifiables en fonction des retours liés à leur usage réel et aux éventuels dysfonctionnements qui auront été constatés. Ces pistes cyclables de transition sont l'occasion d'un test grandeur nature du futur réseau vélo structurant en Seine-Saint-Denis.
- **L'engagement du Département en faveur de la végétalisation du territoire avec notamment l'adoption du Plan Canopée** : le confinement a révélé de profondes inégalités en matière d'accès aux parcs, aux espaces naturels et plus généralement par rapport à la présence d'espaces verts, l'expérience ayant été particulièrement dures pour ceux.celles qui en sont dépourvu.e.s. C'est pour d'une part faire face à cette préoccupation et d'autre part pour adapter le territoire au changement climatique que le Département a adopté le Plan Canopée, un ambitieux programme de reboisement, en particulier aux abords des voies départementales, qui vise à rendre la Seine-Saint-Denis plus résiliente.
- **La mise en place d'un fonds d'urgence et de rebond pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise** : Pour répondre à la situation exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de l'action, aussi bien vis à vis des des habitant.e.s, que des structures associatives et de l'économie sociale et solidaire, mobilisées pendant le confinement et la crise. Le fonds pour l'adaptation et la transformation solidaire en Seine-Saint-Denis a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité des partenaires du Département, soit en les aidant à adapter leurs modalités d'intervention à la nouvelle donne sanitaire (réaménagements, transition numérique...) ; soit en finançant des projets d'avenir et de développement, répondant aux conséquences sociales et éducatives de la crise, notamment par la constitution de filières ou la mise en place de projets à haute valeur ajoutée promouvant une société inclusive et tournée vers le respect de l'environnement. Il est accompagné d'un bonus écologique, attribué aux structures qui intègrent pleinement cette dimension dans leurs modalités de fonctionnement internes.
- **Le dispositif « vélotaf » pour les agents** : au sortir du confinement, le Département a lancé le dispositif « vélotaf », visant à équiper les agent.e.s de vélo électriques et ainsi éviter un report modal vers la voiture individuelle trop important et néfaste pour l'environnement et les séquanodionysien.ne.s. Une expérimentation a été menée auprès de 20 agent.e.s pendant 3 mois (juillet-septembre) de façon gratuite, tandis que 150 seront équipé.e.s de vélos électriques à l'automne moyennant un coût mensuel modeste.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20201112-2020_11_046-DE

Table of Contents

Ambition 1. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien·ne·s des nuisances et des pollutions.....	6
Engagement n°1 : favoriser une alimentation de haute qualité environnementale.....	6
Engagement n°2 : améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier.....	8
Engagement n°3 : garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants	14
Ambition 2. Adapter le territoire aux crises écologiques.....	16
Engagement n°4 : jardiner la Seine-Saint-Denis, en valorisant le rôle social et d'agrément du végétal en milieu urbain.....	16
Engagement n°5 : développer le rôle écologique de la nature en ville.....	19
Engagement n°6 : faire de l'habitat un axe majeur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.....	24
Ambition 3. Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique.....	27
Engagement n°7 : promouvoir la citoyenneté écologique.....	27
Engagement n°8 : développer une écologie inclusive en permettant au plus grand nombre d'accéder aux solutions et aux pratiques durables.....	28
Engagement n°9 : l'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emplois.....	30
Engagement n°10 : les agent.e.s départementaux.ales, acteur.rice.s de la citoyenneté écologique.....	31
Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale.....	34
Engagement n° 11 : décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire.....	35
Engagement n° 12 : développer la production locale d'énergie renouvelable.....	36
Engagement n° 13 : tester et amplifier les mesures "zéro carbone".....	38

Ambition 1. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien-ne-s des nuisances et des pollutions

Engagement n°1 : favoriser une alimentation de haute qualité environnementale

Le contexte

Les enjeux environnementaux autour de l'alimentation concernent, d'un côté, la qualité nutritionnelle de la nourriture et l'absence de polluants ayant un effet nocif sur la santé humaine et de l'autre l'impact environnemental de l'alimentation, du fait de sa production, de son transport et de sa consommation.

Outre la question de la valorisation des biodéchets, le Département s'engage pour l'amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective, pour les agent.e.s comme pour les enfants accueillis en crèches et dans les collèges, à travers le développement de solutions nouvelles pour l'approvisionnement en produits alimentaires issus des circuits de proximité et de l'agriculture biologique. Le choix de la filière biologique et du local est un moyen de réduire le poids carbone de l'alimentation. Le Département souhaite aller plus loin dans sa logique de sobriété écologique, en favorisant l'achat de denrées alimentaires non transformées et en recourant à des menus végétariens dans les collèges. La réduction des emballages et du gaspillage alimentaire, la sensibilisation au tri des biodéchets participent également à la réduction de l'empreinte environnementale.

Les actions

Le passage au lait 100 % bio dans les crèches départementales

Alors que la démographie est en enjeu majeur de la Seine-Saint-Denis, avec 28 000 naissances chaque année, le Département est un des rares en France à avoir fait le choix de conserver ses propres crèches. Au total, ce sont ainsi 3 000 enfants qui sont accueilli.e.s chaque jour dans les 55 crèches gérées par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Au sein de ses crèches, le Département poursuit pour ambition de favoriser l'accès des enfants à des environnements laissant plus de place à la nature, à une période de la vie où les tou.te.s petit.e.s sont à la fois plus fragiles face aux substances nocives et polluantes, mais forment aussi leurs habitudes. C'est pour cette raison que **le Département de la Seine-Saint-Denis a décidé, à partir de cette rentrée 2020, de ne servir plus que du lait d'origine biologique dans l'ensemble de ses crèches.**

Une mesure inédite qui vient compléter le service de repas composés à plus de 20% d'aliments d'origine biologique, ou l'existence dans certaines crèches – comme Moulin Neuf à Stains – d'un système de consommation en circuit court avec les fruits et légumes du jardin.

Une alimentation équilibrée, durable et de qualité dans les collèges départementaux

Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Le Département souhaite augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension, notamment chez les élèves les plus défavorisé.e.s, et améliorer la qualité de la prestation qui est offerte chaque jour en misant sur une alimentation durable et équilibrée.

C'est pourquoi dans les sept cuisines centrales qui desservent 73 collèges, les menus sont élaborés par la

diététicienne du service départementale de restauration dans le respect des recommandations nationales et de la législation en vigueur. Dans les collèges qui ont des cuisines de production, les mêmes recommandations sont appliquées lors de l'approvisionnement en matières premières et de la confection des menus. Le personnel est régulièrement formé à l'élaboration des menus et chaque collège peut demander l'appui de la diététicienne du service en cas de besoin. Des commissions de menu réunissent régulièrement les représentant-e-s des communautés éducatives des collèges, les représentant-e-s de la restauration des établissements, les élèves et parents d'élèves. Ces commissions sont des moments d'échanges autour de la restauration (menus, goût, pause méridienne...) permettant d'améliorer la qualité des repas servis.

Les cantines scolaires servent 80% de produits frais dont 30% de produits bio, labellisés ou locaux. Le Département dépense 550 000 euros pour proposer des produits bio. Après plusieurs expérimentations en 2019, **le Département répond depuis janvier 2020 à l'obligation d'un repas végétarien par semaine et propose de surcroît une alternative à la viande à chaque repas.**

Afin de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'encourager la pratique du tri sélectif, le Département a installé en 2019 avec l'accompagnement du Sycotom des tables de tris dans 57 collèges, avec un objectif de 95 collèges équipés à fin 2020, et forme le personnel comme les élèves à mieux consommer pour moins jeter. Il propose des ateliers de réduction du gaspillage alimentaire et met à disposition des centrifugeuses pour élaborer des jus de fruits, avec 10 centrifugeuses installés en 2019 pour un objectif de 60 à fin 2020.

Des restaurants administratifs labellisés ECOCERT

Le Département gère deux restaurants administratifs (Colombe et Picasso) situés à Bobigny et dotés de cuisines permettant de préparer les repas sur place. Confiés à la société Elior dans le cadre d'un marché public, ces deux restaurants représentent un tiers des repas servis chaque jour aux agent.e.s. L'introduction de nouvelles exigences dans le marché passé avec cette société a donc permis de renforcer le recours aux produits bio. En 2018, les produits bios étaient composés ainsi de 65% de légumes surgelés (en hausse de 23 % par rapport à 2017), 46 % de légumes frais (+5 %) et 26 % de fruits (+ 2%).

En parallèle, la mise en place de différentes instances, commissions de menus, réunions de travail, suivi et contrôle de la prestation en lien avec le prestataire, a contribué à améliorer au quotidien le service rendu aux agent.e.s départementales. L'installation du tri des bios déchets, du tri sélectif et la contractualisation d'un bilan carbone valorisent les actions déjà mises en place. Par exemple, en 2018, les convives ont été sensibilisés à la réduction des déchets, au tri sélectif, aux gestes écoresponsables par le biais d'ateliers ou d'animations (pesée des restes de pain à la dépose plateau, smoothie à base de fruits non vendus, confitures préparées avec des fruits trop mûrs, fabrication de muffins avec le pain non vendu, panier de fruits et légumes bios proposés à la vente...). Le choix du Département d'anticiper les évolutions réglementaires a été récompensé en 2018 par une première certification ECOCERT (niveau 1).

Fort de ce succès, le Département a choisi d'aller plus loin et a obtenu à l'été 2020, malgré le contexte sanitaire, une certification ECOCERT niveau 2. **Les deux sites proposent ainsi 32 % de produits biologiques, uniquement des fruits de saison, tandis que les OGM et certains additifs sont interdits.** Ces préoccupations en matière d'alimentation se doublent d'exigences renforcées en matière de lutte contre le gaspillage et de gestion des déchets.

Des paniers de légumes bio à destination des agent.e.s

Le partenariat avec l'AMAP Le Panier Balbynien, mis en place depuis avril 2018, continue de distribuer chaque semaine aux agent.e.s en moyenne 23 paniers de légumes bio et locaux (maraîcher situé à Vauréal (95)) ainsi que des produits divers toujours bio et/ou locaux (œufs, champignons, épicerie, pain, etc.), **soit environ 1200 paniers en 2019.**

Il permet aux agent.e.s de se procurer des produits de qualité, et il permet de soutenir l'activité d'un producteur bio situé dans le Val d'Oise, qui travaille avec des personnes en insertion. C'est donc une action à la fois écologique et sociale qui est proposée grâce à ce partenariat.

Engagement n°2 : améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier

Le contexte

La pollution atmosphérique est la 3ème cause de mortalité en France (après le tabac et l'alcool), responsable chaque année de 48 000 décès et selon le Sénat de 70 à 100 milliards d'euros de coût pour la société. En Ile-de-France, plus de 10 000 décès surviennent chaque année à cause de la pollution aux particules fines. 1,4 millions de Franciliens sont exposés à des dépassements des valeurs limites en NOx et 200 000 à des dépassements des valeurs limites en particules en 2016. Cette pollution a des conséquences économiques directes (mortalité, soins médicaux, arrêts maladies,..) qui sont estimées pour la région à 7 milliards d'euros par an en 2020 en l'absence d'action supplémentaire.

En Seine-Saint-Denis, malgré une tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique depuis quelques années, les concentrations de particules PM10 et de dioxyde d'azote restent problématiques avec des dépassements importants des valeurs limites. Pourtant, l'épisode du confinement a paradoxalement montré que la pollution atmosphérique n'était pas une fatalité et que la réduction du trafic routier entraînait mécaniquement une amélioration de la qualité de l'air.

C'est consciente de cet enjeu et pour éviter un report modal trop important des transports en commun vers la voiture que la collectivité a décidé d'accélérer la mise en place de son Plan Vélo voté en 2019 avec l'aménagement de près de 90 km de pistes cyclables de transition le long des voies départementales. Cette action inédite s'ajoute au bilan départementale en faveur de la qualité de l'air, qu'il s'agisse de sa contribution très importante pour le développement des transports en commun, de la mise en place d'aménagements et de dispositifs de régulation du trafic visant à concilier les différents usages de la voirie, de la signature des chartes d'objectifs multi-partenaires sur la logistique urbaine durable et en faveur du fret ferroviaire et par voie d'eau, du soutien dès l'origine à l'outil de surveillance de la qualité de l'air Airparif.

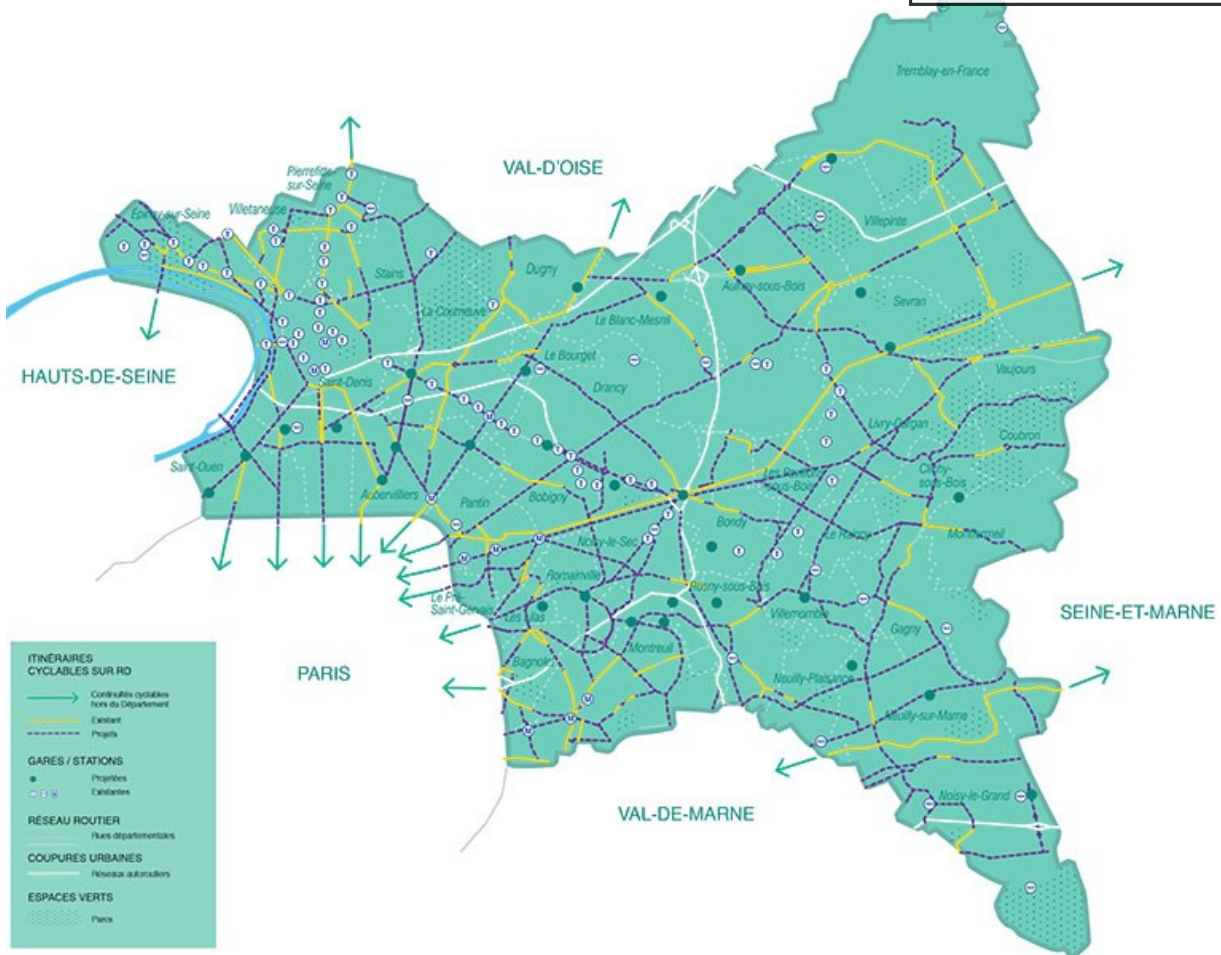
Les actions

Conforter et amplifier la politique départementale du vélo

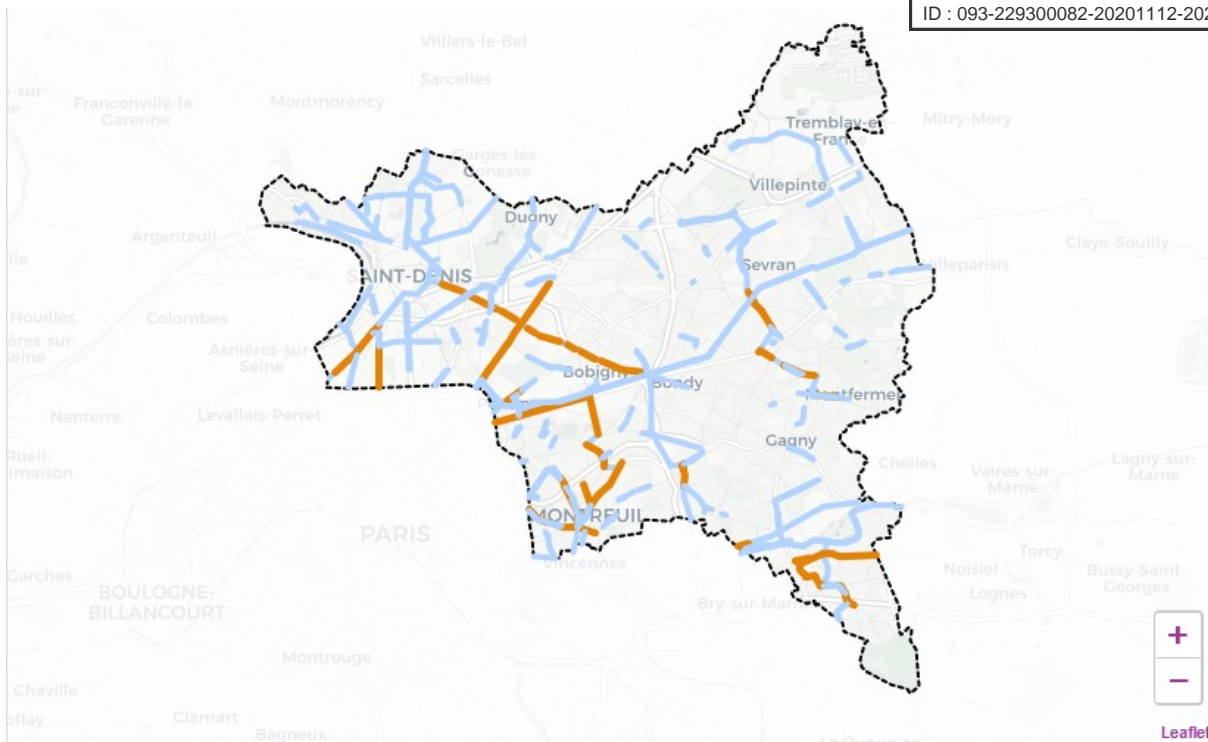
Le 30 juin 2016, l'Assemblée Départementale adoptait à l'unanimité son Plan Mobilité Durable (PMD) pour la période 2016-2020 mobilisant un montant d'investissement de 50 millions d'euros. L'objectif de créer 150 km d'aménagements cyclables d'ici 2020 a été atteint avec deux ans d'avance.

Pour aller encore plus loin, le 18 avril 2019, le Conseil départemental adoptait une stratégie vélo d'une ambition inédite, qui doit permettre de **rendre le territoire 100% cyclable**. Cet objectif devra être atteint d'ici 2024, année décisive pour la Seine-Saint-Denis avec la livraison de premiers tronçons du nouveau métro Grand Paris Express et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour y parvenir, le Département s'est donné les moyens de ses ambitions : **150 millions d'euros seront investis sur l'ensemble des routes départementales pour l'adapter à la pratique du vélo, à travers plus de 300 projets**.

Cette stratégie 100% cyclable est le fruit d'un long travail d'analyse, pour concevoir des projets adaptés à chaque route du territoire. Le travail partenarial engagé depuis des années avec les communes, les établissements publics territoriaux, mais aussi les associations de cyclistes, sera encore renforcé, pour assurer le meilleur maillage possible, partout en Seine-Saint-Denis.



La crise sanitaire a accéléré la mise en œuvre de la stratégie vélo du Département. **Pour faciliter le déconfinement et proposer des alternatives à la voiture, une dizaine d'itinéraires départementaux ont été adaptés pour l'usage du vélo, représentant environ 90 kilomètres d'itinéraires cyclables provisoires, soit deux fois 45 kilomètres répartis sur deux sens de circulation.** En un temps record et avec une enveloppe d'un million d'euros, les services départementaux ont aménagé la voirie départementale selon ce même principe: la voie de circulation de droite est mobilisée sur d'actuels itinéraires 2 X 2 voies pour créer une piste bidirectionnelle séparée des voitures par des bornes souples implantées tous les dix mètres. Ces aménagements ont été faits en concertation avec les autres collectivités afin de favoriser les continuités cyclables et seront adaptés en fonction de leur usage et des éventuels dysfonctionnements qui seront constatés. Ces pistes cyclables de transition sont l'occasion d'un test grandeur nature du futur réseau vélo de la Seine-Saint-Denis. La fréquentation des pistes provisoires va donner de bonnes indications sur les améliorations qui pourront être apportées aux futurs aménagements à venir.



Au-delà des aménagements, le Département s'est engagé à développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour en faciliter la pratique. **En 2019 et 2020, le soutien aux associations de promotion de la pratique du vélo s'est poursuivi avec 14 associations soutenues à hauteur de 50 000 € en 2019 et 60 000 € en 2020.**

[La charte « A vélo In Seine-Saint-Denis »](#)

Pour construire une transition vers les mobilités douces, le vélo en tête, le Département a besoin du soutien des acteurs implantés sur son territoire. Fort de ce constat, sa marque de territoire IN Seine-Saint-Denis a créé une charte à destination des entreprises et des structures qui souhaitent s'engager sur cette même voie. L'objectif étant d'encourager salarié.e.s et client.e.s à se déplacer en vélo en mettant en place les conditions propices : des places de stationnement sécurisées, des kits de réparation facilement accessibles, une mise en relation des différents acteurs concernés par ce dispositif... Jeudi 17 septembre, l'équipe du IN a donné rendez-vous au parc de la Bergère, à Bobigny, pour la signature officielle dudit texte d'engagement baptisé « A vélo IN Seine-Saint-Denis ». Etaient présents le Président du Conseil Départemental Stéphane Troussel, des élus locaux et les premières six entreprises qui ont souhaité s'inscrire dans ce projet : Ares, BETC, La Poste, Le PHARES, Salvia Développement et Showroomprivé.

ZOOM sur une action : Le Département de la Seine-Saint-Denis lauréat de l'Appel à projet « Feuille de route pour la qualité de l'air »

L'ambition forte que s'est donnée le Département pour le développement de la pratique du vélo est accompagnée financièrement par l'ADEME. Le Département est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Feuille de route pour la qualité de l'air » qui a pour objectif d'accompagner les collectivités franciliennes de niveau infra-régional afin de mettre en place des actions structurantes en faveur de la réduction des émissions de polluants atmosphériques, pour réduire l'exposition de leur population à un air pollué ou pour communiquer, informer et sensibiliser en faveur de pratiques moins émettrices de polluants atmosphériques.

Le Département a obtenu le concours financier de l'ADEME sur 4 axes :

- L'amplification des opérations d'aménagement des rues départementales en faveur des cyclistes et des piétons inscrites dans le Plan vélo voté en avril 2019,

- Le déploiement du stationnement vélo à l'échelle de l'ensemble des sites départementaux (300 sites),
- L'accompagnement des agent.e.s du Département à changer leurs habitudes de mobilité à travers le challenge « 3 semaines sans ma voiture » à destination de 50 agent.e.s,
- La formation des collégien.e.s à l'utilisation du vélo grâce à des vélos-écoles dans les collèges.

Le stationnement vélo pour les usagers des services départementaux

On le sait, le manque de stationnement, et en particulier sécurisé, est un frein important à la pratique du vélo en ville. C'est fort de ce constat que le Département a développé courant 2019 un grand plan de déploiement du stationnement vélo pour les usager.e.s vélo. La priorité a été donnée :

- aux « sites centraux » de Bobigny, qui, en plus d'accueillir de très nombreux usager.e.s, comptent environ 2500 agent.e.s,
- aux collèges, pour lesquels un poste dédié a été créé en 2019. De nombreux collèges sont déjà équipés de stationnements vélo sécurisé ; l'objectif est d'accélérer la mise en place de ces garages à vélo pour encourager les collégien.ne.s à venir en vélo.

En sites centraux, ce sont 130 emplacements qui ont été ajoutés et mis aux normes, que ce soit en accès libre ou en accès sécurisé.

Le Comité Logistique : diminuer les nuisances environnementales des chantiers en Seine-Saint-Denis

Le Département a organisé son premier Comité Logistique le vendredi 10 janvier 2020, réunissant élu.e.s, constructeurs et opérateurs du territoire afin de réfléchir à la mise en place de solutions opérationnelles dans le domaine de la logistique urbaine, et plus particulièrement dans la logistique des chantiers.

Dans son introduction, Stéphane Troussel a rappelé les enjeux nationaux et locaux de la logistique urbaine. Le changement des habitudes de consommation (explosion du e-commerce), une réglementation contraignante mais également des enjeux environnementaux croissants poussent à une prise en compte accrue du thème du transport de marchandises et de déchets. Le sujet de la logistique est également important en termes d'emploi et d'économie, puisqu'elle représente 17% de l'emploi en Seine-Saint-Denis, véritable porte d'entrée nord de la logistique francilienne, et 10% de son PIB. La concomitance entre les chantiers en cours et à venir et l'importante congestion routière souligne pour Stéphane Troussel la nécessité pour les acteurs du Département de se saisir des sujets de la logistique urbaine et de la livraison du dernier kilomètre.

La Seine-Saint-Denis va en effet connaître une importante dynamique de construction dans la prochaine décennie. Aux nombreuses opérations engagées sur le territoire (ZAC, renouvellement urbain, Action cœur de ville) s'ajoutent les chantiers liés à la construction du Grand Paris Express (un tiers des nouvelles gares seront situées dans le 93) et à la livraison des Jeux de Paris 2024. **L'enjeu est donc de taille si l'on souhaite en même temps réduire la pollution atmosphérique, les nuisances sonores et plus généralement l'impact environnemental de la logistique.** Comme le souligne une étude de l'APUR publiée en janvier 2019, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques peut accélérer l'innovation durable dans le domaine de la logistique des chantiers.

Cette première rencontre était organisée autour de deux tables-rondes. La première s'est focalisée sur la réduction et l'optimisation des flux logistiques - et donc ainsi de préserver voire d'améliorer la qualité de l'air - et a rassemblé les représentant.e.s du Département, de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), de Smart Construction Logistics et d'Eiffage :

- **Le Département a présenté la « démarche circulation », qu'il coordonne avec la Société du**

Grand Paris, l'État, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques, région Île-de-France est de prévoir, mesurer et agir sur les points durs de circulation dans un contexte de grands travaux où les voiries départementales seront fortement sollicitées pour alimenter les chantiers en cours.

- L'APUR a exposé quant à elle les grands axes de son étude sur la logistique des Jeux olympiques et paralympiques 2024.
- Un projet de plateforme logistique interchantiers a été détaillé par Smart Construction Logistics. L'objectif étant de diminuer les nuisances et le nombre de camions arrivant sur les chantiers, en les orientant au préalable vers une plateforme qui centralise les flux et organise l'approvisionnement des chantiers partenaires.
- L'entreprise Eiffage Construction a fait part du partenariat qu'elle mène avec l'association RéaVie sur le site de l'ancienne École Centrale. L'objectif étant le réemploi de matériaux du chantier afin de réduire les déchets et contribuer à la mise en place d'une économie circulaire.

La seconde table-ronde a finalement porté sur le recrutement et la formation dans le secteur du transport routier et de la logistique.

La démarche du Comité Logistique se poursuivra dans les mois à venir de manière à constituer un espace d'échanges entre les différents acteurs de l'aménagement, de la construction et de la logistique sur le territoire.

Le soutien à la logistique urbaine innovante

Un marché de recherche et développement a été passé entre le Département et l'Institut EFFICACITY. Il s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le Département et ce même Institut. La mission porte sur la logistique innovante et notamment sur deux aspects : le tramfret et des propositions relatives à un système logistique intégré et innovant à l'échelle du département, notamment sur la RD932. Le marché a été notifié en septembre 2019 pour une durée de 18 mois. Ce marché doit permettre de compléter le travail déjà mené portant sur la prise en compte des livraisons de marchandises dans le projet de transformation de la RD932 en boulevard métropolitain (recensement et typologie des commerces, estimation des besoins en aires de livraisons, questionnaires commerçants, etc.).

La lutte contre les nuisances sonores sur les rues départementales

2020 marque la clôture d'un dispositif de financement conjoint avec l'ADEME en matière de lutte contre les nuisances sonores, marquée par un certain nombre de réalisations. En matière de lutte contre les nuisances phoniques, le cadre général d'action du Département est fixé par le Plan de Maîtrise des Nuisances Sonores (PMNS) adopté en 2011, décliné dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) départemental, approuvé en 2012, qui constitue un document réglementaire réalisé par chaque gestionnaire d'infrastructures.

Ses objectifs étaient les suivants :

- Réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries ;
- réduire l'impact du bruit des routes départementales dans les zones identifiées comme prioritaires via l'opération anti-bruit ;
- sensibiliser les publics vulnérables au risque auditif, dans les collèges notamment. Sensibiliser en interne aux conséquences du bruit, informer sur les moyens de lutter contre les nuisances sonores. Inciter à la généralisation de la prise en compte du bruit aussi bien dans les zones sinistrées que sur l'ensemble du territoire ;
- Approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques ;

- Mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Cette opération, financée à 80% par l'Ademe, a visé notamment à isoler les logements du bruit routier par le remplacement des fenêtres donnant sur les axes prioritaires (RD 933 à RD 901 Aubervilliers, Stains ; RD 931 Pierrefitte-sur-Seine et la RD 44 Aulnay-sous-Bois) et à étudier les conséquences du trafic sur le bruit et l'air dans le cadre de la convention air/bruit trafic avec Airparif et Bruitparif.

En 2019, 64 logements ont ainsi été isolés dans le cadre du programme ADEME 2, tandis que 22 logements supplémentaires l'ont été dans le cadre du programme ADEME 1, marquant ainsi l'engagement du Département en matière d'amélioration du cadre de vie aux abords de son réseau viaire.

Le soutien continu au développement des transports en commun en Seine-Saint-Denis

Aux côtés du soutien accordé au développement des modes actifs, le Département est fermement engagé dans le développement d'un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire, afin de limiter notamment l'usage de la voiture particulière, du fait des encombrements et de la pollution qu'elle provoque. Cet engagement se manifeste de deux façons : la participation et le soutien aux projets métropolitains d'une part et le développement de projets « en propre » d'autre part.

Le Département contribue à faire émerger de nouveaux projets métropolitains en matière de mobilité et participe à leur réalisation. En **décembre 2019, la nouvelle branche du tramway T4 à Clichy-Montfermeil a été mise en service**. Cette mise en service a engendré une restructuration du réseau bus à laquelle le Département a participé afin de faire prendre en compte les besoins des habitant.e.s et notamment des collégien.ne.s. Par ailleurs, suite au travail mené avec les services d'IdFM, **18 lignes de bus (dont 3 lignes Noctilien) ont été renforcées en 2019, ce qui a nécessité 24 véhicules supplémentaires**. Enfin, toujours pour le réseau de surface, l'année 2019 a été riche avec l'approbation de la concertation du tramway T8 Sud, la déclaration d'utilité publique d'Altival/Est-TVM, l'émergence de 3 projets de TCSP entre le Val d'Oise et le secteur Roissy/Villepinte (en compensation de l'abandon du Barreau ferré de Gonesse) et d'un projet sur les RD 901 / RD 29, ainsi que la poursuite des études des projets « Aulnay-Tremblay » et « ex-RN 34 ».

Par ailleurs, le Département travaille en étroite collaboration avec la Société du Grand Paris en ce qui concerne le Grand Paris Express. Il a mené à bien l'étude de pôle de la gare « La Courneuve 6 Routes » de la Ligne 16 du Grand Paris Express dont le schéma de référence a été validé le 29 mars, faisant de ce pôle le premier à être approuvé à l'échelle du réseau du GPE, devenant ainsi une référence pour la SGP. Concernant celui-ci, les agent.e.s ont participé à toutes les études des pôles afin de porter la vision ambitieuse du Département sur les questions d'intermodalité et d'interconnexion malgré les mesures d'économies imposées par le Gouvernement à la SGP. De même, le Département a participé aux réunions concernant l'interopérabilité à Champigny-sur-Marne et a obtenu, avec IdFM et le Département du Val-de-Marne, qu'elle soit maintenue.

Le Département participe également au suivi des projets de métro, projets qui s'étalent sur plusieurs années et qui font l'objet de conventions de financement partenariales. C'est dans ce cadre que se sont poursuivis les travaux des lignes 11 à Rosny Bois Perrier, 12 à Mairie d'Aubervilliers et 14 à Mairie de Saint-Ouen. Le Département pilote l'étude de pôle de la gare « Villepinte – Parc du Sausset » dont un scénario d'aménagement a été arrêté en 2019. Et cette année a également été marquée par l'avancement des études des pôles de Saint-Denis (début des études d'avant-projet) et Noisy-le-Sec (approbation de la concertation). D'autres projets ont émergé en 2019 comme le Franchissement Urbain Pleyel ou les missions de coordination des travaux sur les axes ferrés Nord et Est, ces dernières étant stratégiques pour que l'indispensable régénération du réseau n'entraîne pas une impossibilité de se déplacer pour les Séquanodionysien.ne.s.

En parallèle, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs projets d'envergure (T1 et TZen3), et réalise ainsi des investissements importants qui se sont traduits par les mises en service successives du prolongement du T1 vers l'ouest, du T5 puis du T8. Cet engagement en faveur des transports en commun a été maintenu en 2019 à travers la poursuite de deux projets structurants pour le territoire de la Seine-Saint-Denis :

- **le prolongement du T1 vers l'est pour lequel les études et acquisitions foncières se sont poursuivies, et les travaux ont démarré en juin 2019,**
- **le projet TZen3, transport en commun en site propre sur la RD 933 (ex-RN3),** dont les études se sont poursuivies et les premiers travaux de dévoiement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires ont démarré au cours de l'année 2019.

Enfin, dans le cadre de son Programme « Point dur bus » et au titre de sa contribution au budget du STIF, le Département travaille à l'amélioration des conditions de circulations des bus - avec des aménagements tels que des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement – et cherche à **augmenter l'accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite, avec à fin 2019, plus de 75% des arrêts répondant aux normes d'accessibilité.**

Engagement n°3 : garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants

Le contexte

Le Département a la charge des crèches et des collèges soit 4 400 jeunes enfants et 88 000 collégien.ne.s qui fréquentent quotidiennement des bâtiments départementaux. Au-delà des obligations légales, la collectivité a une réelle responsabilité vis-à-vis de ses usager.e.s afin que ceux-ci.celle-ci ne soient pas exposés à des polluants qui peuvent avoir un impact négatif sur leur santé.

Il est donc logiquement engagé dans un certains nombre d'actions visant à répondre aux obligations légales, mais va plus loin en sensibilisant les professionnel.le.s de la petite enfance et les familles aux enjeux écologiques, et en menant des actions dans les crèches comme dans les collèges pour améliorer l'environnement intérieur et extérieur.

Les actions

Des crèches départementales labellisées Ecolo-Crèches

Le Département est accompagné, depuis le début de l'année 2018, par l'association Ecolo-crèche – renommée depuis Label Vie - afin de mener une démarche d'engagement vers le développement durable au sein des crèches départementales. Trois établissements volontaires (crèche Voltaire à Montreuil, crèche Fratellini à Pantin et crèche Moulin Neuf à Stains) se sont engagés dans la démarche, qui s'est d'abord traduite par un audit préalable des trois crèches par l'association. Celui-ci a permis d'identifier des axes d'améliorations et de définir un plan d'actions pour ces établissements, tout en bénéficiant d'un accompagnement sur la durée proposé par Label Vie.

Dans le cadre de cet accompagnement, plusieurs sessions de formation thématiques à destination aussi bien des responsables et personnels des trois crèches que des agent.e.s du site central, ont été organisées :

- Education à l'environnement pour la petite enfance

- Nettoyer sans polluer
- Mise en place d'un jardin pédagogique

A l'issue de ces formations, chaque crèche a décliné un plan d'action intégrant ces préoccupations dans les actions du quotidien, telles que : l'installation de bacs potagers dans la cour de la crèche Fratellini, la fabrication « maison » de produits d'entretien, la diminution des consommations d'eau et la récupération de l'eau, ou encore l'achat de jouets de seconde main, etc.

Cette démarche a ainsi permis aux 3 établissements de réduire leur impact sur l'environnement, d'améliorer le bien-être des professionnel.le.s et des enfants et enfin de sensibiliser les familles. Par exemple, en matière d'environnement et **pour la crèche de Moulin Neuf, des actions de réduction de la consommation énergétique ont permis de réduire la consommation d'électricité de 37 000 kwh en 2017 à 33 000 kwh en 2018, de réduire la consommation d'eau de 700m3 à 583m3 ou enfin de réduire les déchets ménagers à 2 containers 2 fois par semaine contre 3 containers 3 fois par semaine auparavant.** La dimension économique est également un aspect notable et transversal de la démarche, puisque des réductions de budget sont constatées sur plusieurs postes de dépenses, comme avec l'achat de jouets de seconde main avec l'association Rejoué.

Un deuxième audit mené par Label Vie a permis de constater les progrès réalisés grâce aux actions mises en places, pour finalement décerner en juin le label Ecolo Crèches au trois établissements concernés pour une durée de 3 ans, récompensant ainsi les efforts des crèches et des services supports.

Fort de ce succès, le Département entend pouvoir repérer les actions qui pourraient être élargies aux autres crèches, le tout dans le but de garantir au enfants et aux professionnel.le.s un environnement sain tout en limitant l'impact pour la planète.

Diminution de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

Le Département a voté en février 2020 la signature de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », reconnaissance des nombreuses actions menées dans ce domaine, en particulier chez les tout-petits, population la plus exposée et la plus sensible aux perturbateurs endocriniens. Les actions déjà menées dans ce domaine sont l'augmentation progressive de la part du bio dans l'alimentation (17% de produits bio en 2019), ainsi que le Projet de santé publique de la PMI, qui prévoit des sessions de sensibilisation/formation du personnel de la collectivité notamment professionnel.le.s de santé, et à destination du public des PMI.

Les collégiens équipés de masques lavables pour la rentrée 2020

Dans le contexte de l'épidémie et conscient des risques liés à la réouverture des collèges, le Département de **la Seine-Saint-Denis a doté gratuitement tou-te-s les collégien-ne-s du territoire de 4 masques lavables à compter du 1er septembre**, jour de la rentrée scolaire. Après l'annonce du port du masque obligatoire dans les collèges à la rentrée scolaire 2020 par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Département a pris la décision de fournir des masques lavables aux collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis compte tenu du coût que cela peut engendrer pour les familles. Les élèves de collèges publics et privés, soit 88 000 collégien-ne-s, recevront à la rentrée scolaire 4 masques lavables. Une opération qui pourrait être renouvelée selon l'évolution de la situation épidémique, pour un coût total estimé à 500 000 euros.

Cette action démontre l'engagement du Département de garantir la santé des élèves du territoire, tandis que le choix de masques lavables - plutôt qu'à usage unique - est en cohérence avec les nombreuses mesures de réduction des déchets.

Ambition 2. Adapter le territoire aux crises écologiques

Engagement n°4 : jardiner la Seine-Saint-Denis, en valorisant le rôle social et d'agrément du végétal en milieu urbain

Le contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de sa politique de transition écologique, soutient le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire. Au nombre des engagements qu'il a pris, il souhaite développer l'agriculture urbaine sur 10 hectares de terrains départementaux. En favorisant l'agriculture en ville, le Département entend promouvoir les circuits courts et intégrer la nature en ville. Au-delà de ces enjeux, l'agriculture urbaine peut constituer un levier d'amélioration des conditions de vie des Séquano-dionysien-e-s. L'amélioration du cadre de vie doit donc aller de pair avec la prise en compte d'enjeux sociaux et économiques qui sont importants en Seine-Saint-Denis au regard des caractéristiques de sa population.

Les actions

La participation à l'Appels à Projets Parisculteurs - Saison 3 en partenariat avec la Ville de Paris

La participation de la Seine-Saint-Denis à la 3e édition de l'Appel à projet Parisculteurs est la traduction concrète de la convention de partenariat signée en février 2018 entre le Département et la Ville de Paris, pour une coopération accrue de ces deux territoires profondément interconnectés et interdépendants. Par sa participation, le Département vise le développement d'une agriculture qui répond à des enjeux urbains, écologiques, économiques et sociaux. Un des objectifs de Parisculteurs 3 pour le Département est la création d'emplois au travers de projets d'insertion innovants. Le retour de la nature en ville peut être un formidable vecteur de création de nouveaux métiers, disparus ou qui n'existaient pas encore il y a quelques années. Cette édition est également marquée par la participation de nouvelles collectivités de la petite couronne, la Ville de Montreuil et la Ville de Fresnes.

En juin 2019, deux projets lauréats ont été désignés pour deux terrains appartenant au Département : le Murs à Fleurs à Montreuil (7 094 m²), et le Landy Canal à Aubervilliers (3 132 m²).

Sur un terrain du quartier des Murs à Pêches à Montreuil, le projet Murs à Fleurs adopte le mouvement "slow flower" qui réhabilite la fleur locale, de saison et écologique, par opposition à la filière horticole conventionnelle qui utilise un grand nombre d'intrants chimiques et s'approvisionne massivement à l'étranger. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine malgré de fortes contraintes liées à la pollution des sols. Ce projet est à envergure territoriale grâce aux partenariats que les lauréates envisagent de nouer avec des acteurs locaux : l'association les Pierres de Montreuil pour restaurer et valoriser les Murs à Pêches sur le site, le lycée d'horticulture de Montreuil et l'équipe pédagogique du GRETA MTI 93 pour un partenariat Ecole-Entreprise, la société "les Marmites Volantes" pour assurer la restauration lors de l'organisation d'événements à la ferme, et l'organisation d'ateliers avec Remuer Ciel et Terres. Un bail rural a été adopté début 2020, permettant la mise à disposition du terrain pour une durée de 12 ans pour un projet de culture de fleurs locales, qui seront vendues à Paris dans un kiosque place de la République et en ligne. L'entreprise Murs à fleurs, lauréate et titulaire du bail, a démarré son activité en débutant les plantations au printemps et la vente et l'accueil de public dès le début de l'été.

L'association La Sauge est lauréate de Parisculteurs pour un terrain de 3000 m² appartenant au Département, situé à Aubervilliers en bordure du canal Saint-Denis. Il s'agit pour La Sauge de pérenniser son activité lancée sur une friche de Bobigny. Elle va déplacer sa ferme itinérante, basée sur des activités

productives, récréatives et pédagogiques, vers un nouveau site propice à son développement.

La Sauge envisage d'installer un potager en bacs hors-sols en palettes, un démonstrateur de l'agriculture urbaine, une serre productive pour la pépinière, une serre maraîchère en pleine terre pour leur restaurant et un jardin partagé en buttes de permaculture et en pleine terre, opportunité rare en milieu urbain qu'il convient de valoriser au mieux. Son objectif est aussi de former des ambassadeur.rice.s locaux.ales de la ville comestible. La Prairie du Landy accompagne la mutation du Canal Saint-Denis grâce à son projet d'ouverture du site sur le Canal qui devrait permettre de dynamiser le quartier en créant un lieu de vie avec de nombreux événements culturels et festifs. L'association a pris possession des lieux à l'été 2020 et a débuté les aménagements.

La Ferme du Sausset

La thématique agricole est présente sur le parc du Sausset depuis sa création. Depuis plusieurs années celle-ci se renforce à travers un objectif de meilleure valorisation et de développement des produits et espaces agricoles à destination du public.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, le Département de la Seine-Saint-Denis a souhaité favoriser et accompagner l'installation d'un projet d'agriculture urbaine dans au Puits d'Enfer, un secteur peu aménagé du parc d'une superficie de 23 hectares, dont 4 hectares sont cultivables.

À travers ce projet, le Département de la Seine-Saint-Denis vise à la fois la construction d'un modèle agricole productif durable et innovant en accord avec les singularités du territoire et le développement de nouvelles relations entre ce dernier, ses acteur.rice.s et ses habitant.e.s. Un appel à projets a donc été lancé et a abouti fin 2019 à la désignation d'un lauréat sous la forme d'un collectif comprenant des porteurs d'activités agricoles, la « Ferme Urbaine Bio-divers-citées » (FUB).

Deux porteurs d'activités ont d'ors et déjà reçu des autorisations temporaires d'occupation des terrain en attente de la signature de la convention globale.

Une parcelle sera ainsi dédiée à du maraîchage biologique - projet porté par le Potager du Grand Paname - tandis que sur deux autres parcelles l'association Pariciflore établira une pépinière de plantes indigènes.

Les plans d'aménagement et de ces parcelles ayant été conjointement validés, le Département y a réalisé les investissements nécessaires à la mise en culture et au maintien de la biodiversité : implantation de clôtures agricole, mise en place d'un système d'irrigation par pompage dans la nappe phréatique, implantation de structures mobiles de stockage de matériels et productions (conteneurs), stabilisation des accès, amélioration des lisières forestières et implantation de mares. Les mises en cultures de même que l'installation des serres-tunnels par les porteurs d'activité devraient démarrer à l'automne.

La signature de la convention d'occupation devrait quant à elle avoir lieu d'ici la fin de l'année. En parallèle, un travail a été engagé avec la ville de Villepinte et l'EPT Paris Terres d'Envol pour aboutir à une modification simplifiée du PLU permettant d'inclure la destination agricole des lieux et les aménagements nécessaires.

Lil'O, le Laboratoire ILIEN de la matière organique

Le Département a souhaité reconquérir la biodiversité et l'agriculture urbaine sur une friche industrielle en zone Natura 2000 située au nord du parc départemental de l'Ile-Saint-Denis. En concertation avec la ville, le Département a décidé de réhabiliter ce site en espace exemplaire de biodiversité dans le cadre d'un projet d'extension du parc départemental avec l'implantation d'éco-activités.

Ce projet permet l'expérimentation de différentes modalités de restauration des sols, de préservation du cycle de la matière organique et de valorisation de la biodiversité. L'ambition du projet est de restaurer la fertilité des sols sans apport de terre végétale et en limitant les intrants et les excavations de sols.

Il s'agit d'une approche innovante qui permet de développer de nouvelles solutions temporaires de restauration écologique, d'économie circulaire et de maraîchage urbain. Cette approche globale multifonctionnelle intègre les enjeux du sol, des écosystèmes et de la biodiversité dans un contexte urbain et humain.

Le Département a réalisé un plan guide et organisé un appel à projets, en vue de mettre le site à disposition d'un porteur d'activités.

C'est l'association Halage, spécialisée dans les chantiers d'insertion environnementaux, qui a remporté l'appel à projets et qui s'est installée fin 2018. Une parcelle reste à la disposition du Département afin d'élaborer une expérimentation de sols construits alliant reconstitution de sols fonctionnels et accueil du public. Les aspects scientifiques de cette expérimentation ont été discutés.

L'année 2019 a été marquée notamment par l'inauguration de Lil'ô le 15 juin, à laquelle ont assisté près de 400 personnes, et le lancement des différentes activités.

Halage a débuté son activité autour de l'horticulture, avec la volonté de réhabiliter la fleur locale. Les parcelles horticoles ont été réalisées début 2020, avec la construction de la serre et la plantation de fleurs de plein champ. L'entretien des lisières le long des berges nord a été effectué tandis qu'1/3 des bosquets ont été mis en place par Halage sous le suivi d'ANIMA. Le reste de l'année sera consacrée à la plantation des derniers bosquets, à la mise en place de la strate herbacée, à la structuration des allées piétonnes et à la construction d'un hangar agricole.

L'année 2021 sera consacrée au suivi de la mise en place du Plan Guide notamment sur le volet végétalisation de la parcelle (finalisation des bosquets ANIMA et création de la trame verte).

Lil'ô va également constituer un pôle expérimental sur la restauration des sols et accueillera ainsi :

- l'expérimentation Faiseur de Terre portée par Neoeco (en partenariat avec ECT) qui consiste à créer en andains des substrats fertiles avec du remblais, du béton concassé et du compost. Ce substrat sera utilisé dans les aménagements notamment pour les fosses d'arbres d'alignement en substitut à de la terre végétale. Halage prévoit de créer une formation Faiseur de terre.
- l'expérimentation de Topager de création de substrats pour les toitures végétalisées : les mélanges seront installés dans des bacs
- le projet IPAUP financé par l'appel à projet CO3 de l'ADEME. Un collectif des sols en SSD s'est créé dont nous faisons partie au côté de l'IRD, IEES Paris, Lab3S et 4 associations d'agriculture urbaine (dont Halage). Le projet vise à tester la création de technosols par mélange de remblais et compost sur des parcelles polluées afin de voir leur rôle et intérêt pour un usage d'agriculture urbaine.
- le projet Restaur'sol porté par le Département au côté de l'IRD, IEES Paris et Halage qui vise à mettre en place et comparer 3 modalités de restauration de sols sur un site pollué : apport de terre végétale, création de technosol (mélange de remblais et compost) et restauration du sol en place avec apport de compost. Ses modalités seront comparées sur les aspects physico-chimiques et fertilité, biologique, carbone et financiers.

ZOOM sur une action : la participation de la Seine-Saint-Denis au Salon International de l'Agriculture

Du 22 février au 1er mars, le Département de la Seine-Saint-Denis était pour la première fois présent au Salon International de l'Agriculture, afin de démontrer que l'agriculture urbaine était pour le territoire une réalité déjà bien ancrée et y faire faire la promotion de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Le Département a mis en avant la gestion des parcs avec des méthodes telles que l'écopaturage, ou pour faire déguster les produits des parcs (vin, miel, etc.), et des cuisinier.e.s des collèges ont démontré leur savoir faire en proposant une dégustation de plats cuisinés en partenariat avec le Département du Gers.

Aux côtés des services du département, 24 partenaires ont fait la démonstration de leur savoir-faire et de la réalité de l'agriculture urbaine sur le territoire, avec des brasseurs tels que Mir ou Grand Paris, des exploitations agricoles telles que la Sauge ou la Ferme des Possibles, des associations comme Halage ou encore des structures comme le Lab3S.

La communication et l'animation du stand ont été menées dans une logique d'éco-responsabilité, avec le choix de distribuer peu de 'goodies' (et de privilégier des objets écoresponsables), une décoration faites d'objets issus de la récupération et de produits des parcs départementaux, avec l'emploi de vaisselle réutilisable, etc.

La présence du Département au Salon International de l'Agriculture a permis non seulement de mettre en exergue l'existence de l'agriculture urbaine en Seine-Saint-Denis et mais aussi de l'importance accordée aux pratiques respectueuses de l'environnement, auprès du public - dont un grand nombre de séquanodionysien.ne.s - mais aussi dans les médias, avec de nombreuses retombées presse, radio et télévision.

Engagement n°5 : développer le rôle écologique de la nature en ville

Contexte

La biodiversité est aujourd'hui menacée. Une destruction massive du vivant, par l'humain, est en marche. On estime à l'heure actuelle que le rythme de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté durant les 10 derniers millions d'années. A titre d'exemple, entre 1970 et 2016, les populations mondiales de vertébrés – oiseaux, poissons, mammifères, amphibiens et reptiles – ont décliné en moyenne de 68 % ; c'est ce que met en exergue le dernier rapport du WWF sur l'état de la biodiversité.

La préservation de cette nature constitue donc un enjeu majeur pour la société, a fortiori dans un contexte très fortement urbanisé et densément peuplé comme celui de la Seine-Saint-Denis. En effet, dans cette immense « ville » que constitue notre département, la présence de nature participe du bien-être et de la bonne santé des habitant.e.s, en permettant d'améliorer le cadre de vie, de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

Désimperméabiliser les sols, développer la biodiversité aussi bien dans les poumons verts que représentent les grands parcs départementaux que dans les interstices de la ville, généraliser la présence de l'eau en ville, sont autant d'objectifs du Département, dans une logique d'adaptation au changement climatique et aux futures crises à venir.

Les actions

Le Plan Canopée : une ambitieuse politique de l'arbre en Seine-Saint-Denis

Le rôle de l'arbre en ville est repensé face aux enjeux d'amélioration du paysage, de structuration de la trame verte dans un contexte de densification et de renouvellement urbain et d'adaptation de la ville au changement climatique.

Suite au recensement des arbres d'alignement, 2019 a été consacrée à la préparation du renouvellement de la politique départementale de l'arbre en ville, dont l'objectif est de pérenniser et de renforcer sa présence sur le territoire, en vue d'augmenter la canopée urbaine de la Seine-Saint-Denis, en la portant de 16 à 20 % du territoire d'ici 2030. Un travail préliminaire de diagnostic du patrimoine arboré de la Seine-Saint-Denis a permis de définir les objectifs d'un Plan Canopée départemental. Il s'agit de gérer et développer le patrimoine arboré en conciliant les enjeux écologiques, climatiques et d'espaces urbains. Ce plan se veut territorial, c'est-à-dire qu'il s'intéresse à la protection et au développement de tous les arbres du territoire, et non seulement ceux gérés directement par le Département et qu'il comporte un volet de mobilisation citoyenne et des partenaires publics et privés.

Le « Plan Canopée » couvrira la période 2021-2030 et entend s'articuler autour de trois axes et de 20 engagements :

- « **Développer** », parce que l'augmentation de la présence des arbres relève, en premier lieu, d'une ambitieuse politique de plantation, orientée vers la biodiversité et la qualité, il s'agit de favoriser le développement des nouveaux arbres, et donc le couvert arboré pour tou.te.s.
- « **Protéger** », parce que le patrimoine existant est le précieux fruit d'années de développement qu'un simple remplacement ne compensera jamais, nous développerons des actions qui permettent d'éviter les abattages, de diminuer les dommages causés aux arbres, d'augmenter la durée de vie de tous les arbres d'avenir.
- « **Mobiliser** », parce que la réussite du plan repose sur la mobilisation de tou.te.s les acteur.rice.s, et plus largement sur la prise de conscience collective et forte de la richesse et de la rareté de tous nos arbres de Seine-Saint-Denis.

A titre d'exemple, voici quelques actions phares du Plan Canopée :

- **Planter 30 000 arbres en 10 ans** : le Département s'engage pour planter 30 000 arbres supplémentaire sur son patrimoine en 10 ans (parcs départementaux, routes départementales, espaces extérieurs des collèges...)
- **Choisir des essences d'arbres favorables à la biodiversité, adaptées au changement climatique**
- **Travailler les fosses d'arbres pour qu'elles favorisent la croissance des arbres** : le milieu urbain contraint fortement la croissance des arbres, et planter des arbres dans des fosses adaptées, suffisamment grandes, permet à la fois d'avoir des arbres en meilleure forme, et de désimperméabiliser les sols.
- **Plantation de forêts comestibles**
- **Un arbre abattu, trois arbres replantés dans tous les projets départementaux**
- « **Une naissance, un arbre** » : tous les jeunes parents Séquano-dionysiens peuvent planter un arbre pour la naissance de leur enfant, soit chez eux, soit sur les espaces du Département. Des sessions de plantations collectives seront également proposées aux familles.

L'investissement nécessaire à la mise en œuvre du Plan Canopée est estimé à 6 M€/an sur 10 ans.

[Le Projet Sésame](#)

La Ville de Metz, le CEREMA et Metz Métropole ont conjointement développé SESAME (pour Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence), un outil innovant d'aide à la prise de décision en matière de palette végétale à intégrer dans les projets d'aménagements et applicable sur les territoires d'institutions publiques. La formulation de l'outil s'est fait à travers l'identification, pour un nombre

d'espèces végétales choisis, des services écosystémiques et des contraintes. Ce travail partenarial a abouti à la réalisation d'un rapport d'étude, d'une série de fiches « espèces » qui récapitulent les services écosystémiques rendus mais également les contraintes qui peuvent être des critères d'exclusion dans un projet et enfin d'un outil informatique accompagné de sa notice détaillée. L'outil est actuellement disponible sur Microsoft Excel et a vocation à devenir un outil Web. Une série de questions permettent à l'utilisateur.rice de renseigner son projet en fonction du paysage (alignement, boisement, ...), des contraintes rencontrées et des services écosystémiques envisagés comme prioritaires. Suite à cela, l'utilisateur.rice obtient une liste d'essences conseillée pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

Dans le cadre de la sortie du Plan Canopée, le Département a souhaité se doter de l'outil développé par l'étude SESAME afin de l'appliquer sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, dans l'objectif d'orienter les gestionnaires, aménageurs et professionnels du territoire non seulement vers des plantations les plus adaptées aux services écosystémiques souhaités dans les projets mais aussi en tenant compte des contraintes des espaces dans lesquels ils sont implantés.

La déclinaison de l'outil SESAME par le CEREMA sur le territoire séquanico-dyonnois, lancée au printemps 2020, va dans un premier temps consister en une recherche bibliographique des services écosystémiques de la palette végétale utilisée par le Département et à la création de fiches espèces. Dans un second temps, une déclinaison de l'outil Excel au climat du territoire sera réalisée. Une formation sur les services écosystémiques rendus par l'arbre sera également proposée aux gestionnaires de patrimoine arboré sur le territoire.

L'outil SESAME, dont la première version a été développée en 2019 n'a encore jamais été déclinée sur un autre territoire par le CEREMA, constitue une réelle opportunité pour la Seine-Saint-Denis, un territoire aux multiples enjeux et contraintes. Le projet sera décliné en partenariat avec la Ville de Paris, dans une logique de mutualisation des coûts et en raison de la forte proximité en matière de climat et de morphologie urbaine.

Cap Digital : un partenariat d'innovation pour la nature en ville

Le Département a signé une convention d'objectifs et de moyens avec le pôle de compétitivité Cap Digital pour les années 2019 et 2020, qui vise à l'acculturation des acteur.rice.s et publics départementaux à la transformation numérique et l'innovation numérique, écologique et sociale.

Le Département et Cap Digital ont organisé la première édition de la rencontre territoriale Innovation et nature en ville en 2019. Celle-ci a rassemblé sur une journée une soixantaine de participant.e.s au parc Les Guilands à Bagnolet, autour de tables rondes sur les sujets des enjeux globaux de la nature en ville ; des données et connaissances sur l'environnement et la biodiversité ; des solutions fondées sur la nature visant à améliorer la qualité de vie des habitant.e.s ; des retours d'expérience de projets menés sur le territoire.

Après cette première édition généraliste permettant de balayer les sujets d'innovation technologiques et d'usage autour de la nature en ville, l'édition 2020 sera axée tout particulièrement sur le thème de la connectivité écologique (corridors écologiques, trames vertes et bleues, continuités écologiques en milieu urbain). Un sujet clé, après une année marquée par la crise sanitaire.

La rencontre territoriale 2020 aura lieu fin novembre – la date exacte est encore à déterminer - sous forme de webinaire. Elle sera l'occasion de développer deux axes de travail, la cartographie et les outils numériques d'aide à la décision des projets de connectivité écologique ainsi que la gouvernance des projets de connectivité écologique, lors d'ateliers préparatoires, appelés 'Urban Camps'.

Dans le cadre de cette convention avec Cap Digital, le Département organise le Challenge Poc & Go « Végétalisons la Seine-Saint-Denis », qui vise à outiller les acteurs de l'aménagement dans leur

stratégie de végétalisation du territoire. Le « Challenge PoC & Go » est un dispositif soutenu par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et se veut un outil d'aide à la transformation numérique des entreprises et des institutions par les technologies et solutions innovantes. Déployé au niveau national par Cap Digital et l'Institut Mines-Télécom (IMT), il permet de répondre à des problématiques technologiques concrètes et aux besoins d'innovation des entreprises, grâce à un processus d'innovation ouverte éprouvé, et à la réalisation d'un PoC (Proof of Concept).

Il fait appel à des porteur.se.s de solutions capables de développer un prototype (ou POC, pour 'proof of concept') d'un outil de diagnostic de la nature présente sur le territoire (à partir – entre autres – de jeux de données rendus disponibles) permettant d'étudier et mettre en évidence :

- les zones à enjeux de renaturation. Sont notamment à prendre en compte les zones carencées et/ou présentant des risques d'îlots de chaleur urbains ou d'inondations, et/ou une rupture des continuités écologiques du territoire départemental et des zones limitrophes, avec une priorisation en fonction des enjeux précités ;
- Les zones à enjeux de préservation, en raison de la bonne fonctionnalité des milieux, de la qualité des paysages et des services fonctionnels qu'ils rendent au territoire.

Il s'agit pour le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis de bénéficier d'un outil de visualisation et d'aide à la décision visant à appuyer l'activité des acteurs de l'aménagement du territoire : élaboration de projets d'aménagement ou de renaturation et des documents de planification.

Le challenge « Végétons la Seine-Saint-Denis » a ainsi été lancé le 26 mai 2020 et les candidat.e.s ont eu jusqu'au 30 juin pour soumettre leurs candidatures, seul.e.s ou en consortium. Les lauréat.e.s, sélectionnés pendant l'automne, travailleront ensuite pendant 3 à 6 mois au développement du prototype, en collaboration étroite avec les services du département, mais aussi des EPTs partenaires. En effet, le Département a tenu à associer les collectivités du territoire, dont certaines étaient présentes lors des ateliers de cadrage, ainsi que les services de l'Etat, tels que le DRIEE ou la DRIEA.

Le réaménagement du parc de la Fosse Maussoin

Le Parc de la Fosse Maussoin est un parc de 7,5 ha déjà ouvert au public (qui fera aussi l'objet d'une réhabilitation légère), complété à terme par un espace de 14,5 ha jusqu'alors fermés pour des raisons de sécurité (ancienne carrière de gypse). Pour l'aménagement de la nouvelle partie de parc, de vastes travaux de comblement et de sécurisation sont menés depuis 2012 et ont été achevés en juin 2019. En coordination avec la Ville de Clichy-sous-Bois et les usagers, le programme paysager du futur parc est aujourd'hui abouti. Les travaux d'aménagement ont débuté à proprement parler à la fin du printemps 2019 (modelé, belvédère, etc.). Des plantations d'arbres et des zones boisées ont été réalisées en automne-hiver 2019-2020 et l'ouverture de la première partie du nouveau parc sera réalisée à l'automne 2020.

Le réaménagement du terrain des Essences

Ce terrain de 13 hectares est l'ancien site de stockage des essences de l'armée. Le Département y crée, après des travaux de dépollution menés par l'armée, un projet d'extension du parc Georges-Valbon et de nouvelle entrée au plus près des transports en commun (T11), avec l'ambition de reconstituer des milieux très favorables à la biodiversité, avec certains espaces dédiés à la promenade et aux loisirs, tandis qu'une partie du parc constituera un véritable réservoir protégé des activités humaines. Le parc sera ouvert au public après les Jeux Olympiques de 2024, pendant lesquels il accueillera les épreuves de tir sportif.

Les études préliminaires sur le site (écologiques, dépollution et aménagement) se sont poursuivies en 2019 et début 2020, avec un important travail de définition des travaux de dépollution des sols et des nappes, en coordination avec le Ministère des Armées, actuel propriétaire. Ceux-ci sont prévus pour démarrer au printemps 2021, à l'issue d'un arrêté du Ministère qui permettra au Département de se substituer à l'Etat

pour dépolluer le site.

En parallèle, le projet de renaturation s'est poursuivi, avec le lancement de la consultation pour retenir la maîtrise d'œuvre d'aménagement dans la perspective des JOP 2024 et de son héritage.

L'ensemble de ces études sont conduites en cohérence avec les ambitions environnementales du site (reconstitution de milieux favorables à la biodiversité, palette végétale locale, objectif de réemploi, utilisation de bois français labellisé, espace de végétation spontanée, zone refuge pour la faune).

Une nouvelle campagne de déplacement des Crapauds Calamites qui sont une espèce protégée (après installation barrière anti-retour) pilotée par Solideo s'est tenue au printemps 2020.

La mise en œuvre du Plan Bassin 2018-2024

Le Département met en œuvre dans le cadre de sa politique de l'eau et de l'assainissement, parallèlement à la poursuite de la lutte contre les inondations et la pollution des eaux, des actions permettant de répondre aux attentes des habitant.e.s du territoire en matière d'accès à des plans d'eau et plus généralement aux aspirations légitimes à accéder et profiter d'espaces de grande qualité environnementale. Des objectifs ambitieux en matière de reconquête de la qualité des cours d'eau, permettant le déroulement d'épreuves de natation dans la Seine, et au-delà, ont été portés dans le dossier de candidature aux JOP 2024. Au-delà de cette ambition partagée avec Paris, le Département souhaite à travers ce « plan bassins » contribuer au maintien en héritage de lieux de baignade en Seine et en Marne, et créer de nouveaux lieux de baignade en milieu naturel, en particulier dans les parcs départementaux.

Le plan d'investissement en faveur de la baignade, de l'intégration et de l'ouverture des ouvrages d'assainissement sur la ville, adopté en septembre 2018, réaffirme ainsi le rôle central du Département dans la reconquête des milieux aquatiques, tout en intégrant des attentes et enjeux émergents.

Le Plan Bassin couvre la période 2018-2024 et entend répondre à trois objectifs :

- le développement de baignades en milieu naturel : par la poursuite de la protection du milieu et du territoire en luttant contre les inondations et en visant des objectifs de baignabilité à terme de la Marne et de la Seine, tout en créant des sites de baignade en milieu naturel sur le territoire ;
- l'ouverture des équipements départementaux d'assainissement au public : en ouvrant les ouvrages à l'air libre sur la ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitant.e.s par des aménagements permettant l'accessibilité aux usager.e.s et mettant en valeur les équipements ou en leur donnant de nouvelles fonctions ;
- l'intégration urbaine et paysagère du patrimoine : en rénovant et en repensant la conception d'ouvrages anciens pour accompagner la requalification de la ville en mutation.

Le plan prévoit la création de bassin de baignade écologique et des études d'opportunités ont été réalisées sur trois sites. La phase d'études opérationnelles (définition du projet) a été lancée pour le parc Georges-Valbon et le parc de la Bergère. En complément, en 2019, le Département a également lancé une étude diagnostic de la qualité de l'eau de la base de loisirs de Champs-sur-Marne. Cette étude est prolongée en 2020, afin de proposer des scénarios d'aménagements permettant la pérennisation du site de baignade face à une problématique d'aggravation de l'eutrophisation amplifiée par le changement climatique.

En matière de reconquête de la qualité des cours d'eau, les chantiers de deux bassins sont en cours de réalisation : le bassin du Rouailler à Livry-Gargan qui est opérationnel depuis l'été dernier et pour lequel une dernière tranche de travaux consiste à réaliser un maillage d'amélioration de son efficacité et le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil dont la deuxième tranche a démarré au printemps 2019. Les études de trois autres projets ont été poursuivies : l'emplacement du bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois a été revu pour favoriser son intégration urbaine dans le projet urbain de la ville, les études préalables ont pu démarrer pour le bassin du Ru Saint-Baudile à Gagny, et une étude hydraulique menée en partenariat avec

Le SIAAP a permis d'opter pour des solutions d'adaptation du réseau d'assainissement (canalisations, siphons) en remplacement de la création d'un à Neuilly-sur-Marne. Ces deux dernières actions contribueront à la lutte contre les inondations et à l'amélioration de la qualité de la Marne et diminuant fortement les rejets d'eaux usées à la rivière.

Le projet de renaissance de la Vieille-Mer, cette rivière qui coulait de Dugny à Saint-Denis, a été présenté à différents acteurs et partenaires (AESN, DRIEE, SIAAP, MGP et Région) en 2019 elle a également fait l'objet d'une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, L'ambition écologique a ainsi été définie comme la faisabilité d'un projet qui viserait à recréer, dans le parc Georges-Valbon, 3 kilomètres d'écoulement nouveau, à ciel ouvert, L'ambition de poursuivre les études et, à terme, le parcours de cette nouvelle rivière dans la ville de Saint-Denis fait l'objet d'une réflexion urbaine à partager.

ZOOM sur une action : la création de l'incubateur de la gestion innovante de l'eau

Enfin, en parallèle à la mise en œuvre du Plan Bassin, un Incubateur de la Gestion innovante de l'eau a été mis en place fin 2019 pour permettre la réalisation, par les directions du Département d'actions innovantes dans le domaine de l'eau.

Comme l'incubateur de la transition écologique, l'incubateur de la gestion innovante de l'eau (I.GIE) porte l'ambition de rendre possible la réalisation, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, d'innovations relatives au domaine de l'eau. Il s'adresse à tout projet porté par une direction du Département et dans lequel la part « gestion de l'eau » constitue un surcoût qui met en cause la viabilité du projet et/ou qui n'est pas aidé par un organisme de financement habituel (Agence de l'eau, par exemple). L'incubateur a donc vocation à permettre la réalisation du projet dans son ensemble en prenant en charge le surcoût lié au caractère novateur du projet en matière de gestion de l'eau.

Engagement n°6 : faire de l'habitat un axe majeur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Le contexte

Le Département s'investit dans la politique du logement bien que l'habitat ne relève pas de ses compétences obligatoires. La transition énergétique de l'habitat est essentielle pour permettre d'atténuer le changement climatique car il représente sur le territoire métropolitain la première source d'émission de gaz à effet de serre (39%).

C'est également essentiel, car le changement climatique entraîne des enjeux de confort thermique dans le logement, plus seulement en hiver pour se chauffer mais également en été pour se rafraîchir. Les ménages de Seine-Saint-Denis, déjà fortement confrontés à la précarité énergétique, risquent de voir leurs factures augmenter ou le confort thermique diminuer avec l'augmentation des coûts de l'énergie et la multiplication d'épisodes climatiques extrêmes tels que les canicules.

Alors que l'État indique vouloir rénover chaque année 500 000 logements en France, ce sont en réalité moins du tiers qui sont réellement rénovés chaque année. Les conséquences de ce non-respect des engagements se font durement sentir sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis, confrontée à un parc ancien occupé par des ménages aux niveaux de revenus inférieurs à la moyenne nationale.

Les actions

Alliance départementale contre la précarité énergétique

En tant que chef de file de la précarité énergétique, le Département a amorcé, en 2017, une coordination des acteurs locaux sur le territoire en conventionnant avec les trois Agences locales de l'énergie et du climat de Seine-Saint-Denis (ALEC-MVE, ALEC Plaine Commune et l'ALEPTE).

Le 28 mai 2019, le conseil départemental a réuni différents acteurs de l'habitat, de l'énergie et du champ social pour dresser un état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire. Ensemble, ils ont jeté les bases d'une alliance qui va permettre de mutualiser les efforts et gagner ainsi en efficacité.

Les jalons de cette « alliance » ayant été posés, à l'automne 2019, des ateliers thématiques ont réunis les partenaires du territoire afin de lancer des premières collaborations sur les sujets suivants :

- Carte des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, du repérage à l'accompagnement : cet atelier a permis d'identifier le rôle de chacun des acteurs dans la lutte contre la précarité énergétique,
- Amélioration du confort thermique par la réalisation de petits travaux : cet atelier a permis d'identifier les solutions existantes sur le territoire permettant l'amélioration du confort thermique des ménages et les besoins afin de développer l'offre.

Le 4 février 2020, à Sevran, dans les locaux de la Croix-Rouge, le Département réunissait les partenaires de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique. L'objectif : présenter les premières actions engagées, dont 80 000 kits économiseurs d'eau, pour tenter d'enrayer une crise autant sociale qu'écologique.

EcEAUnome : l'accompagnement des ménages à la maîtrise des charges d'eau

Pour permettre aux personnes modestes de diminuer leur consommation d'eau, le Président du Département de Seine-Saint-Denis, et son Vice-président chargé de l'écologie urbaine ont lancé mardi 4 février 2020 l'opération « ecEAUnome ». Depuis le début de l'année 2020 et durant 4 ans, ce sont 80 000 kits hydro-économiques qui seront distribués gratuitement aux ménages de Seine-Saint-Denis, auxquels seront aussi proposés des sensibilisations aux éco-gestes.

En pavillon diffus, en logement social ou en copropriété dégradée, l'opération « ecEAUnome » permettra à 80 000 foyers, parmi les plus modestes du département, de recevoir des économiseurs d'eau (deux pour les robinets et un pour la douche) et ainsi de diminuer leur consommation de 50%. Vecteur de préservation des ressources naturelles, cette opération sera donc aussi une aide à la consommation des ménages dont la facture d'eau baissera en moyenne de 120 euros par personne et par an. Au total, ce sont 13% de la population de Seine-Saint-Denis, soit environ 200 000 personnes, qui seront soutenus durant les 4 prochaines années.

Pour y parvenir, le Département de Seine-Saint-Denis s'appuie sur 8 partenaires implantés localement et habitués au travail de service auprès des habitant.e.s : Shakti 21, Partenaires pour la ville, La Poste, Croix-Rouge Insertion, PIMMS de Noisy-le-Grand, Compagnons bâtisseurs, PIMMS de Sevran et la Régie de quartier de Stains. Le Département financera cette action à hauteur de 500 000 euros par an pendant 4 ans.

Promouvoir le logement innovant et écologique à travers le CHEC

Par délibération du 14 décembre 2017, le Département a décidé de mettre en œuvre le dispositif « Chèque Habitat Écologique et Citoyen ». Il vise à renforcer l'attractivité du territoire de la Seine-Saint-Denis, à l'aider

à s'inscrire dans les grandes évolutions qui doivent marquer l'habitat et l'art de vivre, et à accompagner les acteurs pour relever le défi de la transition énergétique. Il récompense les projets visant à contribuer à la fois à la transition écologique et au mieux vivre ensemble, dans le cadre de l'habitat privé, permettant ainsi de consolider les liens entre les habitant.e.s voire de générer des solidarités nouvelles.

Depuis le lancement du CHEC et son élargissement au logement social en avril 2019, une large publicité a été faite auprès de tous les partenaires du Département (Territoires, Villes, opérateurs, bailleurs sociaux, CAUE, ALEC, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie). Tous notent l'utilité d'un tel dispositif, la Seine-Saint-Denis étant le premier et le seul Département d'Île-de-France à l'avoir mis en place.

A la mi-2020, 64 projets ont donné lieu à délibération pour un montant de 360 191,86 euros. Parmi ceux-ci, 40 projets concernent le parc privé pour un montant de subventions de 172 355,14€ et 24 émanent de bailleurs sociaux bailleurs (187 836,72€).

Formations des travailleurs sociaux et animation d'actions collectives

L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique nécessite d'acquérir une bonne connaissance du sujet afin d'assurer leur repérage et leur orientation vers les dispositifs d'accompagnement adéquats. Depuis 2018, le Département s'appuie sur l'expertise des ALEC pour conforter son action à travers l'organisation de formations à destination des travailleur.euse.s sociaux.ales. 39 personnes en avaient bénéficié en 2018, en 2019, 30 agent.e.s ont pu suivre une journée de formation intégrant un volet sur les outils d'animation et de sensibilisation à la lecture de factures et à la maîtrise de sa consommation d'énergie.

Afin d'accompagner les ménages à la maîtrise de leurs consommations d'énergie, des actions de sensibilisation et d'animation ont lieu sur l'ensemble du territoire, dans les circonscriptions de service social. 4 Circonscriptions de Service Social ont organisé des actions ou informations collectives autour de la précarité énergétique. Ces actions visent à :

- rompre la spirale de la précarité énergétique pour les ménages aux plus faibles revenus qui renoncent au confort thermique,
- prévenir les impayés d'énergie par une information sur les éco-gestes, des aides et dispositifs existants sur le bâti et la facturation,
- permettre aux habitants d'agir sur leur environnement quotidien en lien avec les acteurs locaux

Ambition 3. Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique

Engagement n°7 : promouvoir la citoyenneté écologique

Le contexte

L'ampleur des transformations impliquées par la transition écologique suppose l'engagement coordonné de l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics, des habitant.e.s, des entreprises ou encore des associations. Même volontaristes et ambitieuses, les interventions du Département ne pourront avoir d'impact fort que si elles sont relayées, soutenues et amplifiées par l'ensemble de ses partenaires.

Les actions

Le plan de rebond solidaire et écologique

Pour répondre à la situation exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix de l'action.

Action vis-à-vis des habitant.e.s, mais aussi des structures associatives et de l'économie sociale et solidaire qui ont œuvré pour maintenir le lien social et apporter des réponses aux Séquano-dionysien.ne.s pendant le confinement et la crise. Les acteur.rice.s qui agissent pour la transition écologique du territoire sont directement intéressés par le plan de rebond de la Seine-Saint-Denis. Le fonds pour l'adaptation et la transformation solidaire en Seine-Saint-Denis a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité des partenaires du Département, soit en les aidant à adapter leurs modalités d'intervention à la nouvelle donne sanitaire (réaménagements, transition numérique...), soit en finançant des projets d'avenir et de développement, répondant aux conséquences sociales et éducatives de la crise, notamment par la constitution de filières ou la mise en place de projets à haute valeur ajoutée promouvant une société inclusive et tournée vers le respect de l'environnement. Il est accompagné d'un bonus écologique, attribué aux structures qui intègrent pleinement cette dimension dans leurs modalités de fonctionnement internes.

L'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis

Depuis sa création en 2019, l'appel à Agir In Seine-Saint-Denis, appel à projets global, révèle le dynamisme, la créativité et l'engagement des acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire dans une grande diversité de domaines. Il a ainsi permis le financement de projets portant sur la transition écologique, l'innovation sociale et l'inclusion ainsi que l'accompagnement des nouvelles expériences de la ville et l'engagement citoyen à hauteur d'un million d'euros.

Fort de son attractivité et de son rôle historique auprès des acteurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, le Département a su, avec ce nouvel appel à projet, attirer plus de 300 porteurs de projets (soit une augmentation de 80% par rapport aux anciens appels à projets), dont une centaine n'avait encore jamais été soutenue par le département.

En 2019, ce sont donc 78 dossiers qui ont été déposés concernant la transition écologique. 47 projets ont été soutenus par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement à l'issu d'une étude transversale des dossiers, Les projets lauréats couvrent 25 communes réparties sur les 4 établissements publics territoriaux.

Pour la deuxième édition d'Agir In Seine-Saint-Denis, le Département a soutenu les acteurs du territoire qui travaillent de façon innovante sur des axes prioritaires de ses politiques publiques. Ainsi, il entend, en 2020, mettre en valeur des projets qui accélèrent ou complètent les efforts menés dans les champs de l'innovation sociale et de l'inclusion (axe 1), de la transition écologique (axe 2), et de l'engagement citoyen (axe 3), dans l'esprit de la démarche territoriale du IN Seine-Saint-Denis.

En 2020, ce sont 75 projets déposés sur la thématique transition écologique et qui ont été évalués selon les critères suivants :

- La limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- Un mode de consommation local, éthique et soutenable privilégié,
- Le caractère complémentaire et/ou novateur du projet par rapport à ce qui existe sur le territoire,
- L'implication des bénéficiaires, des acteurs et des habitants,
- La création ou la consolidation d'emplois.

Les dossiers ont été étudiés de manière transversale entre plusieurs services de la collectivité en fonction de la thématique dominante de chacun des projets. 40 projets ont été retenus dans la thématique transition écologique pour un soutien en fonctionnement et/ou en investissement. Les projets soutenus couvrent 26 communes réparties sur les 4 établissements publics territoriaux.

Engagement n°8 : développer une écologie inclusive en permettant au plus grand nombre d'accéder aux solutions et aux pratiques durables

Le contexte

Par ses compétences d'ordre social, le Département a la possibilité de faire bénéficier aux plus démunis d'une alimentation de qualité et locale, d'un confort énergétique ou d'alternatives durables à la voiture individuelle. Ainsi, l'ensemble de services sociaux du Département intègre dans leurs aides et soutien les notions liées à la transition écologique.

À l'heure où de plus en plus de citoyens aspirent aussi à faire changer les choses, le Département souhaite pouvoir leur donner les connaissances et moyens pour jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique. Ce changement passe par une modification profonde des comportements individuels au quotidien. Qu'ils concernent la consommation, la mobilité ou encore l'alimentation, nos comportements méritent d'évoluer. Le Département développe un programme d'actions visant à accompagner les habitants de Seine-Saint-Denis vers des pratiques plus favorables à leur santé et à l'environnement.

Les actions

L'éducation au développement durable à destination des collégiens

Le Projet Éducatif Départemental vise à favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Éducation nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme notamment la nécessité de placer l'éducation au développement durable au cœur des priorités politiques. Un certain nombre d'actions pédagogiques ont ainsi permis de sensibiliser les élèves aux problématiques de la transition écologique dans tout ou partie des 130 collèges du Département.

Voici les principaux dispositifs :

- **L'appel à projets pédagogiques des collèges permet de soutenir de nombreux projets liés au développement durable.** Au total, 59 projets ont été financés, dont 15 grâce au mécénat de la fondation

Alstom qui a accordé un financement de 45 000€ pour des projets biodiversifiés dans les collèges (potagers, ruches, potagers et jardins permacoles, ruches...)

- **Le programme Eco-Collège dans les établissements en partenariat avec l'association Teragir** a permis un accompagnement méthodologique de projets écologiques dans les établissements. Lors du séminaire Eco-Collège 2019 organisé au parc de la Poudrerie, 12 collèges ont été labellisés. A la fin de l'année, 56 collèges étaient inscrits au dispositif.

- **Le programme pédagogique adossé au Programme Exceptionnel d'Investissement permet à 19 collèges de s'approprier les différents supports pédagogiques mis à leur disposition : ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers...** Une dynamique inter-établissement a été menée entre les collèges du CP1 et CP3, les éco-délégué.e.s de 8 collèges accompagnés par l'association Ecophylle ont bénéficié d'une formation de formateur.rice.s afin qu'ils soient autonomes pour former leurs pairs à être éco-délégué.e.s, un accueil est programmé dans chaque collège afin de faciliter l'échange d'expérience.

- **36 collèges ont participé aux parcours d'éducation au développement durable.** Ils permettent aux établissements de bénéficier d'équipements et de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux du changement climatique et sur la solidarité internationale.

- **Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire voit le déploiement du tri dans les collèges afin de valoriser les restes alimentaires.** Le projet a reçu des financements en investissement de la part du Sycotm, ainsi qu'une enveloppe de 25 000€ afin de sensibiliser les élèves sur les enjeux du tri et du gaspillage. Une dynamique de réseau a été développée sur la ville de Bobigny avec les écoles, collèges et le lycée André Sabatier autour de l'alimentation durable et du recyclage, ouvrant à un meilleur échange d'expériences à une échelle plus grande.

La démarche événementiel éco-responsable et la plateforme CO

Dans le cadre de la transition écologique et de l'accueil des JOP 2024, le Département a engagé fin 2019 une démarche en interne et avec les partenaires du territoire pour l'organisation d'événements respectueux de l'environnement. Cette démarche concerne aussi bien des initiatives sportives, culturelles que des rendez-vous tels que des salons, l'olympiade culturelle, ou encore la création de tiers-lieux et de nouveaux accueils dans l'espace public. Au-delà des Jeux ou de la Coupe du Monde de Rugby de 2023, il s'agit plus globalement de contribuer à la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis, pas seulement en lien avec les questions d'aménagement mais aussi dans l'optique de valoriser le territoire comme un catalyseur d'initiatives culturelles, sportives, festives, plus globalement d'actions collaboratives qui participent à cette transition écologique. Cet objectif sur le long terme permet de montrer la Seine-Saint-Denis sous un autre regard, plus vert.

Un événement éco responsable c'est un événement qui travaille sur le réemploi et la réutilisation, la mobilité durable, la préservation des ressources, l'éthique, la solidarité, la gestion des déchets, la restauration durable, les innovations, la communication responsable, la sensibilisation des publics...

Des groupes de travail rassemblant organisateur.rice.s d'événements, des ambassadeur.rice.s de la marque de territoire In Seine-Saint-Denis et des porteur.euse.s de solutions ont permis de définir dans un premier temps les volontés et besoins de chaque partie. Mutualiser les moyens et les savoirs, échanger sur les bonnes pratiques et s'informer sur la réglementation sont les principaux enseignements de ces travaux.

Le Département a développé la plateforme CO.inseinesaintdenis.fr de l'organisation et des événements éco responsables made in Seine-Saint-Denis. Sur CO, un.e organisateur.rice d'événements y trouve les porteur.euse.s de solutions du territoire et donc de potentielles réponses pour

organiser un événement respectueux de l'environnement. Il rejoint aussi les commentaires et reçoit les informations du territoire qui peuvent l'intéresser. Un porteur de solution peut figurer dans un réseau identifié, proposer ses solutions, rechercher des services via un système de petites annonces. La dynamique ainsi créée doit permettre de faciliter la constitution de filières ou le développement d'activités liées à l'éco responsabilité.

La plateforme a été ouverte en juin 2020 lors d'événements diffusés sur les réseaux sociaux du Département. Cette volonté départementale d'organisation d'événements éco-responsables est devenue concrète en septembre 2020 avec l'organisation d'un événement à faible impact environnemental lors de la remise des prix des lauréat.e.s de l'Appel à Agir.

Cette démarche de territoire s'accompagne d'une démarche interne aux services départementaux afin de faire évoluer les pratiques événementielles et participer au développement d'une filière de l'événementiel éco responsable.

Le Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis

Après un confinement difficile, le Département a offert aux Séquano-Dionysien-ne-s une programmation estivale exceptionnelle avec plus de 500 événements gratuits mis en place sur tout le territoire.

L'été, propice à la détente et au ressourcement constitue une période idéale pour sensibiliser le public aux enjeux écologiques. Pour ce faire, quelques 150 animations vertes ont été réalisées par des associations partenaires du Département dans les espaces publics et tiers-lieux du territoire. Parmi elles, on peut citer des ateliers de jardinage ou de cuisine anti-gaspi, des créations à base de matériel de récupération ainsi que des transhumances de brebis dans les parcs départementaux.

Les populations les plus fragiles n'ont pas été oubliées par le Département qui demeure très attentif aux Séquano-Dionysien-ne-s qui ne partent pas en vacances. Pour que cet été soit une parenthèse enchantée pour tous-te-s, le Département a offert à près de 2000 bénéficiaires des services sociaux des croisières commentées sur le canal de l'Ourcq ou sur la Marne. Une centaine de familles a également bénéficié d'un ticket d'entrée pour une ferme pédagogique à Noisy-le-Grand.

Engagement n°9 : l'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emplois

Contexte

Le Département souhaite travailler au rapprochement des acteurs de l'économie circulaire (entreprises, coopératives, associations, porteurs de projets), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de l'emploi et de l'insertion. La mise en réseau et la création de passerelles entre des personnes de cultures différentes a plusieurs objectifs : diffuser les bonnes pratiques, encourager les initiatives citoyennes, améliorer l'accès aux nouveaux métiers, adapter l'offre de formation, identifier et soutenir les projets locaux, renforcer leur potentiel de création d'emplois et multiplier les passerelles avec les politiques de solidarité.

Les actions

L'étude CMQ pour soutenir la formation dans le secteur de la transition énergétique

Le manque de qualifications est un enjeu majeur pour une partie de la population de Seine-Saint-Denis, et notamment pour les jeunes. En parallèle, les transformations urbaines que va connaître le territoire dans les prochaines années fait apparaître un besoin en compétence significative, et tout particulièrement dans le domaine de la transition énergétique. C'est conscient de ces enjeux et dans le cadre de sa contribution au Contrat de Plan Régional de Développement de la formation Professionnelle, que le Département a proposé que le dispositif Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) puisse être déployé en Seine-Saint-Denis sur le champ de la transition énergétique dans la ville durable.

Le Département a proposé que ce projet soit inscrit la convention avec l'ADEME sous la forme d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un tel Campus. Ce lancement s'est fait en février 2018 avec le soutien des Rectorats de Créteil et de Versailles, et celui de la Région Ile-de-France.

L'étude s'est déroulée dans un contexte mouvant (réforme de la formation professionnelle, regroupement des OPCO, réforme SIAE, réforme des lycées) et dans une montée en charge considérable de la mobilisation des acteurs autour des enjeux liés aux grands chantiers, notamment ceux induits par le JOP 2024 qui en a impacté le déroulement.

Elle a permis de délimiter un périmètre de secteurs d'activités plus resserré, en resserrant la focale sur la sobriété énergétique dans la construction, et 4 secteurs majeurs ont ainsi été retenus : le numérique et transition énergétique dans le bâtiment, la valorisation des matériaux dans la déconstruction, l'économie circulaire et les matériaux bio sourcés, la rénovation énergétique de l'habitat et enfin la construction et l'utilisation de nouveaux matériaux.

A l'issue de cette étude, le Rectorat de Créteil a proposé un rapprochement avec le projet de Campus des métiers « Transition numérique et écologique de la construction » porté par l'UPEC.

Ce projet porté par l'université Paris Est Créteil a été construit avec la FFB Grand Est, Deux lycées du 77, la coordination Ile-de-France des CFA BTP, Université Paris Marne La Vallée, deux centre de recherches du BTP. Les mêmes fonctions que celles repérées dans l'étude sont présentes dans des périmètres proches, ce rapprochement est apparu pertinent, dans la mesure où les apports peuvent être complémentaires et l'impact élargi. Les résultats de l'étude conduite par le Département permettent à la Seine Saint-Denis d'être partie prenante de ce projet et d'inscrire les acteurs du territoire dans la dynamique de ce futur campus.

Engagement n°10 : les agent.e.s départementaux.ales, acteur.rice.s de la citoyenneté écologique

Le contexte

Fort de plus de ces 8000 agent.e.s, le Département constitue un puissant relais de sensibilisation et de changement de comportements auprès des usager.re.s et citoyen.ne.s. Conscient de son devoir d'exemplarité, l'administration s'applique les mêmes principes vertueux de ces politiques. Incitation au respect du tri sélectif des déchets, mise en place de boîtes à dons dans les bâtiments départementaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, les agent.e.s concourent au quotidien au respect des engagements de l'administration.

Partage d'expérience, de solutions zéro déchet ou de mobilité durable, le Département permet aux agent.e.s ambassadeur.rice.s de diffuser des messages écologiques à leurs collègues et de convaincre les plus réfractaires. Accompagnée d'une communication adaptée aux pratiques professionnelles et de l'organisation de temps forts d'animations, les agent.e.s du Département sont les acteur.rice.s du changement.

Les actions

La communauté vélo

Après avoir voté en 2019, la Stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable, le Conseil départemental a développé en 2020 de nouvelles pistes cyclables afin de fournir une alternative sécurisée aux transports en commun et aux embouteillages pendant la période de déconfinement.

Près de 100 kilomètres de pistes cyclables temporaires ont été aménagées sur une dizaine d'itinéraires départementaux. Ces chantiers accélérés s'intègrent dans la lignée d'une politique vélo sur le grand braquet.

L'un des trois axes de cette stratégie vélo est consacré à la consolidation de la politique d'incitation à la pratique du vélo à destination des agent.e.s du Département. C'est dans ce cadre que le projet d'une communauté vélo des agent.e.s du Département est né.

Après deux années d'existence, le nombre de participant.e.s s'accroît pour atteindre 100 agent.e.s membres de la communauté. Les crises sanitaires et sociales du début d'année 2020 ont amplifié l'engouement pour le vélo. Basé sur le principe du volontarisme, ces agent.e.s réfléchissent aux solutions pour inciter celles et ceux qui freinent à l'idée de s'y mettre.

Organisation de balades thématiques en lien avec les politiques publiques départementales, accompagnement personnalisé, parcours en ville pour se familiariser avec la circulation, les agent.e.s ne manquent pas d'idées pour permettre au plus grand nombre de modifier ses pratiques de déplacement vers des modes actifs.

La communauté s'est structurée en disposant d'un.e référent.e vélo par bâtiment. Ces agent.e.s sont les principaux interlocuteur.rice.s des agent.e.s au quotidien pour répondre aux besoins et attentes des cyclistes. Ainsi, en 2019, ces référent.e.s ont été parties prenantes pour l'installation de stationnements vélo en faisant part de leur expériences.

En plus des balades thématiques, la communauté vélo propose des défilés des tenues vestimentaires à vélo afin de convaincre celles et ceux pour qui l'équipement est un frein à la pratique du vélo.

Convivialité, reprise d'une activité physique, découverte du territoire et des politiques publiques, chacun trouve son intérêt pour intégrer cette communauté.

Les animations proposées lors des Semaines de mobilisation

Le Département organise chaque année des animations à destination des agent.e.s lors de la Semaine du développement durable (fin mai), la Semaine de la mobilité (septembre) et la Semaine européenne de réduction des déchets (novembre).

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2019, de nombreux ateliers et animations ont été proposés aux agent.e.s :

- Troc party : échange d'objets dont on n'a plus besoin pour des nouveaux,
- Ateliers DIY (cosmétique et lessive) – 40 participant.e.s
- Atelier réparation : une quarantaine d'objets ramenés;
- Atelier anti-gaspillage alimentaire – 10 participant.e.s
- vente de jouets d'occasion sur le marché de Noël – 50 articles vendus

La semaine du Développement Durable a été fusionnée avec celle de la mobilité en raison du covid-19.

La Semaine de la mobilité et du Développement Durable a été l'occasion de développer en partenariat avec

la ville de Bobigny et la DRIEA un « village de la mobilité » destiné aux agents des employeurs de Bobigny et au grand public. De nombreux ateliers et animations ont eu lieu :

- Essai de vélos insolites
- test de vélos électriques
- Atelier d'autoréparation de vélos
- Atelier de marquage antivol
- Quiz sur le plan vélo départemental
- Atelier sur l'éco conduite
- Simulateur de conduite
- Présentation des projets de transport en commun sur le territoire
- Vente solidaire de vélos, skates, rollers, trottinettes d'occasion et parcours à vélo
- Défilé de la communauté vélo présentant les tenues adaptées à la pratique du vélo
- Stands Do It Yourself et l'offre du panier bio de l'association Le Panier balbynien

Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) l'a affirmé, il est encore temps de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C. Mais pour cela, il faut entamer une accélération des actions de diminution des émissions de gaz à effet de serre de façon urgente.

A l'échelle de la collectivité, en tant qu'employeur de plus de 8 000 agent.e.s répartis sur plus de 300 sites au service des 1,5 millions de Séquano-dyonisien.ne.s, le Département prend ses responsabilités et s'engage à élaborer une véritable stratégie carbone de son administration.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050 à travers une feuille de route qui encourage à la fois la massification de certaines actions déjà éprouvées et l'innovation.

Les recommandations sectorielles de la SNBC qui concernent le Département en tant qu'administration sont le transport, le bâtiment, les déchets et la production d'énergie

Au-delà de l'obligation réglementaire de réaliser un bilan carbone tous les trois ans, la collectivité s'engage désormais à élaborer un plan d'action de réduction de ses gaz à effet de serre et de compensation carbone permettant de maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C.

L'exemplarité de l'administration a valeur démonstrative auprès des acteurs du territoire : le Département s'engage pour la transition écologique et applique à son fonctionnement interne les principes qu'il décline dans les politiques publiques.

Cette politique éco-responsable est également un levier d'action pour les partenaires du territoire, lorsque le Département met son patrimoine à disposition des coopératives citoyennes pour produire des énergies renouvelables ou lorsqu'il inscrit le développement de l'économie circulaire comme un objectif prioritaire.

La stratégie carbone de la collectivité devient le cadre principal d'action en matière d'éco-responsabilité. Elle vise à diminuer de 30 % les émissions de gaz à effet de serre des services départementaux entre 2019 et 2030, et 65 % d'ici 2050.

L'élaboration d'une stratégie carbone pour l'administration départementale

En parallèle du bilan carbone 2019, les services du Département ont travaillé une stratégie carbone. Elle sera proposée à l'Assemblée départementale fin 2020, et prévoit la réduction des GES de 30 % d'ici à 2030 et de 65 % d'ici à 2050, avec en parallèle la neutralité carbone dès 2030 via la mise en place de la compensation carbone.

Pour cela, les objectifs pour 2030 par grands postes d'émission sont les suivants :

Energie - 22 % des émissions de GES – objectif de 50 % de baisse :

- Tous les nouveaux collèges et les collèges rénovés atteignent une étiquette carbone A (soit moins de 5 kgCO₂e/m²/an) ;
- Le rythme de rénovation des collèges passe de 4 à 6 par an à partir de 2022, puis 7 à partir de 2025 ;
- Diminution de 5% de la surface totale des bâtiments DBL d'ici 2030 par optimisation des surfaces (mutualisation, suppression, regroupement...) ;
- Le rythme de rénovation des bâtiments DBL passe de 4 à 6 par an à partir de 2022

- Tous les bâtiments rénovés atteignent une étiquette carbone B (soit moins de 15 kgCO₂eq/m²/an)

Déplacements - 11 % des émissions de GES – objectif de 65 % de baisse :

- Réduction de 50 % du parc de véhicules grâce notamment à une gestion par pool et une optimisation du nombre de véhicules
- Augmentation de la part de télétravail à 2 jours/semaine pour tous les postes télétravaillables
- Déplacements domicile-travail : 50 % des en transports en commun et 15 % en vélo et à pieds
- Diminution de 50 % des déplacements professionnels faits en avion/train/voiture personnelle
- 100 % du parc des véhicules de service seront à très faible émission

Achats – 50 % des émissions de GES – objectif de 22 % de baisse

Dont Alimentation - 9 % des émissions de GES

- 2 repas bas-carbone par semaine (collèges, restaurants administratifs et crèches): repas à dominante végétale avec poulet ou poisson et repas végétariens)

Dont Achats publics - 41 % des émissions de GES

- 100 % des marchés intégrant des clauses environnementales

Séquestration carbone

- Le patrimoine arboré existant permettent de séquestrer l'équivalent de 4000 tonnes de CO₂ par an, soit 5 % des émissions de la collectivité. Avec le plan Canopée, la séquestration carbone passera à 5600 tonnes en 2030.

Engagement n° 11 : décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire

Le contexte

L'économie circulaire est un excellent levier pour maîtriser l'empreinte carbone du Département puisqu'elle agit sur quatre domaines à fort enjeu : le bâtiment, le transport, les déchets et l'aménagement.

La Seine-Saint-Denis, territoire en profond renouvellement, est confronté pour les dix ans à venir au défi environnemental et logistique de la rénovation et de la construction de milliers de nouveaux logements, d'infrastructures de transports et de zones d'aménagement, liés aux travaux du Grand Paris Express, du NPRU et bientôt des Jeux Olympiques. L'augmentation des flux aura des conséquences néfastes aussi bien pour le territoire et ses habitants - encombrement des routes, pollution atmosphérique, nuisances sonores - que pour la planète - émissions de gaz à effets de serres liés à l'extraction et au transport de matériaux, destruction des éco-systèmes et érosion de la biodiversité liés à l'extraction et au stockage des déchets.

Les matériaux de construction représentent de loin le premier poste en volume concernant le fret routier circulant sur le territoire et posent des problématiques nombreuses : pressions sur la ressource et la biodiversité liées à leur extraction, émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques liés au transport et à la fabrication, congestions, gestion du foncier pour l'entreposage et contraintes sur les riverains, identification d'exutoires pour la valorisation des déblais de chantier.

Le réemploi doit se réfléchir également à l'autre bout de la chaîne pour que nos déchets ne soient plus un poids pour le territoire mais une ressource pour l'économie locale.

Les actions

La mise en place d'une démarche d'économie circulaire dans le BTP

Cette situation conduit un certain nombre d'acteurs locaux dont le Département à s'engager en faveur de l'économie circulaire, qu'il s'agisse des EPTs, de la SGP, des entreprises du BTP ou d'organisations relevant de l'ESS.

Fort des études et expériences déjà menées sur le territoire, le Département s'engage dans le cadre de la convention JOP Paris/Seine-Saint-Denis à participer au développement de plateformes de recyclage et de réemploi avec l'ensemble des EPTs du territoire et de la ville de Paris. De plus, compte tenu de son important patrimoine, (130 collèges, des 300 bâtiments administratifs) le Département fait le choix d'appliquer les principes de l'économie circulaire à ses opérations de réhabilitation ou de rénovation et veillera à l'atteinte des objectifs réglementaires.

Les objectifs de cette stratégie sont de :

- **A minima, assurer le respect de la réglementation dans les maîtrises d'ouvrages départementales**
- **Diminuer l'empreinte environnementale (dont l'empreinte carbone) des chantiers du Département et donc de l'administration**
- **Réduire l'impact des chantiers en cours et à venir pour le territoire et les séquanodionysiens en matière de pollution atmosphérique et sonore**
- **Structurer la filière de l'économie circulaire dans le BTP à l'échelle du territoire et coordonner les initiatives existantes, contribuant ainsi au développement de l'emploi local**

Cette stratégie doit également permettre de faire le lien avec les autres axes de la politique départementale de transition écologique, notamment la stratégie carbone. L'application des principes de l'économie circulaire est en effet de nature à réduire l'impact carbone des chantiers dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage.

Engagement n° 12 : développer la production locale d'énergie renouvelable

Le contexte

En compléments de la baisse des consommations d'énergie, le Département développe le recours aux énergies renouvelables dans tous ses projets de construction et de rénovation. Toutes les solutions sont envisagées, qu'il s'agisse d'expérimentations – géothermie profonde dans les collèges – ou de solutions plus classiques (photovoltaïque, solaire thermique, raccordement aux réseaux de chaleur, etc.).

Les actions

La mise à disposition de toitures de collèges pour la production d'énergie renouvelable

Le Département de la Seine-Saint-Denis participe à cette ambition collective de production d'énergie renouvelable sur le territoire en renforçant, à travers les Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique, sa politique en matière de transition écologique.

Dans le cadre des actions mises en place pour atténuer le changement climatique et protéger les habitant.e.s du territoire de la Seine-Saint-Denis, le Département s'est engagé à équiper 10 000 m² de ses toitures en panneaux photovoltaïques, d'ici 2024. Son ambition est de réduire les effets négatifs du secteur de la production énergétique sur l'environnement et de créer un lien direct entre producteur et consommateurs.

2400 m² de toitures photovoltaïques sont déjà installées, répartis sur 3 crèches à l'Île-Saint-Denis,

Epinay-sur-Seine et Romainville, et 6 collèges à Montreuil, Clichy-sous-Bois, Bondy, Levallois-Perret, Le Grand, Epinay-sur-Seine et Aulnay-sous-Bois.

En 2020, le Département a adopté une convention avec la société coopérative Electrons Solaires et le collège Jean Zay à Bondy pour mettre à disposition la toiture du bâtiment A du collège, dans le but d'y installer et d'exploiter une centrale photovoltaïque appuyée par un financement citoyen.

L'installation, d'une surface de près de 600 m², sera mise en service à l'été 2021 et sera en mesure de produire 97,8 MWh/an, avec une puissance crête de 98,6 kWc (puissance maximale fournie par le composant en ensoleillement optimum, exprimée en watt-crête (Wc) ou en kiloWc), soit l'équivalent de la consommation électrique de 90 personnes par an. L'électricité produite sera injectée sur le réseau et vendue à EDF la première année puis à Enercoop les suivantes au tarif d'achat en vigueur. La mise à disposition de la toiture aura une durée de 20 ans à compter de la mise en exploitation de l'installation. Cette installation sera également valorisée dans le cadre d'un projet pédagogique mise en œuvre par les services du Département, les enseignants.e.s du collège et Electrons Solaires.

La collectivité travaille en parallèle à la mise à disposition d'autres toitures à des porteurs de projets pour atteindre l'objectif fixé de 10.000 m² à l'horizon 2024, avec pour objectif de soutenir des projets qui, outre la production d'énergie renouvelable, associent les habitants des quartiers et les publics scolaires, en faisant de ces projets des supports de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique.

La souscription à une offre d'électricité verte pour le collège Jean Zay à Bondy

En tant qu'adhérent, le Département a décidé de souscrire à l'offre « électricité verte premium » récemment proposée par le Sipperec. Plus exigeant que les garanties d'origine, ce nouveau marché public vise à sélectionner un fournisseur au regard de sa capacité à fournir une électricité verte issue de contrats passés directement avec de petits producteurs d'énergie renouvelable répartis sur le territoire et de sa contribution au développement des énergies renouvelables. En souscrivant à cette offre pour un an pour le collège Jean Zay, le Département témoigne de sa volonté de soutenir les petits producteurs et de participer aux investissements consentis et prévus par le fournisseur en matière de production d'énergie renouvelable. Si le surcoût est plus important pour cette qualité d'électricité, cette action démontre une vraie cohérence avec la mise à disposition de la toiture du collège à la coopérative Electrons Solaires.

La réalisation d'une étude exploratoire pour la détection et la mise en oeuvre de sites pilotes de récupération de chaleur fatale

Le Département a signé en 2019 une convention de partenariat en recherche et développement (R&D) avec EFFICACITY, l'Institut pour la transition énergétique, créé en 2013 à l'initiative de l'Etat et d'un consortium d'une trentaine d'acteurs publics et privés français ; 15 acteurs académiques, 6 industriels et 7 ingénieries, concentrant une expertise unique en France sur la ville durable. L'objectif de l'institut est de mettre en commun les capacités de R&D de ses membres publics et privés afin de développer collectivement de nouveaux savoir-faire et d'accompagner des partenaires locaux au service de la transition énergétique des territoires urbains. EFFICACITY, qui appréhende en effet cette question à l'échelle de la ville et plus seulement à celle du bâtiment et intègre aussi bien les usages que les technologies, apparaît donc comme un partenaire incontournable pour la transition énergétique de la Seine-Saint-Denis.

C'est dans ce cadre que EFFICACITY a été missionné pour mener une étude exploratoire sur la détection et la mise en oeuvre de sites pilotes de récupération de chaleur fatale. Parmi les pistes d'amélioration de l'empreinte énergétique d'un territoire, la chaleur fatale constitue en effet un potentiel significatif, encore trop peu exploité mais de plus en plus évoqué par les professionnels de l'énergie. C'est pourquoi le Département s'est montré fortement intéressé par ce levier et a souhaité valoriser au mieux la chaleur fatale du réseau d'eaux usées départemental dont il est l'exploitant.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) avait déjà financé une étude d'estimation du potentiel de chaleur fatale sur les 700 km de réseau d'eaux usées. Le Département a exprimé le souhait de s'orienter maintenant vers des opérations pilotes de récupération de chaleur fatale sur ce réseau, afin d'approfondir les problématiques de modèles économique et juridique, de mise en œuvre (maintenance/exploitation), d'élaboration d'un mix énergétique autour d'une solution de valorisation de chaleur fatale, etc.

Cette mission réalisée par EFFICACITY s'est articulée en plusieurs étapes. L'institut a présenté dans un premier temps la démarche générale à adopter pour soutenir le déploiement de solutions de récupération de chaleur fatale issue des réseaux d'assainissements, puis les solutions et conditions techniques de mise en œuvre, ainsi que les catégories d'acteurs à impliquer dans un projet. Ensuite, des exemples de modèles économiques et contractuels pouvant être envisagés ont été décrits. La mission s'est conclue par la élaboration d'une grille de lecture devant permettre au Département d'acquérir une vision d'ensemble du procédé de mise en œuvre de projets de récupération de chaleur fatale, afin d'être en mesure de communiquer efficacement aux acteurs du département impliqués sur des projets d'aménagement. L'intérêt est de pouvoir systématiser la prise en compte de la chaleur fatale du réseau d'assainissement lorsque l'approvisionnement énergétique est étudié pour ces projets d'aménagement.

Les résultats de cette étude ouvrent en conclusion la voie à la récupération de la chaleur fatale du réseau d'assainissement départemental dans les projets d'aménagement en Seine-Saint-Denis, avec certains sites pressentis.

Au printemps 2021 aura lieu l'ouverture – retardée en raison de l'épidémie de covid-19 - du premier site séquano-dyonisien approvisionné par la chaleur fatale des égouts : le centre aquatique d'Aulnay-Sous-Bois.

Engagement n° 13 : tester et amplifier les mesures “zéro carbone”

Contexte

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'administration, les deux leviers principaux sont les consommations d'énergie des bâtiments et les déplacements des agents.e.s. C'est pourquoi le Département a fait le choix d'adhérer au dispositif CEE du SIGEIF SIPPAREC pour ainsi pouvoir financer une partie des travaux et accélérer le rythme des rénovations, de réduire au maximum l'impact carbone des constructions neuves et de l'exploitation des bâtiments, d'adopter un plan de mobilité employeur ou encore de mettre en place une véritable stratégie carbone.

Les actions

L'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie du SIGEIF-SIPPAREC

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), constitue l'un des instruments importants de la politique française de maîtrise de la demande énergétique.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en contrepartie des CEE, exprimés en kWh cumac (kilowattheures cumulés actualisés) d'énergie finale qui constituent des biens meubles négociables. S'ils ne répondaient pas à leur obligation, ils seraient soumis par les pouvoirs publics

à une pénalité, aujourd'hui dissuasive.

Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs, visés à l'article L221-7 du Code de l'énergie, qualifiés d'éligibles, tels que les collectivités locales ou les bailleurs sociaux, et qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

C'est donc avec la volonté à la fois d'accélérer ses opérations de rénovations énergétique et de diminuer sa consommation d'énergie que le Département a fait le choix d'adhérer au dispositif CEE du SIGEIF-SIPPEREC. Les deux syndicats ont en effet mis en place un dispositif commun qui permet à leurs adhérents de valoriser les CEE des opérations qu'ils ont réalisées sans avoir à atteindre les seuils fixés par le Pôle National des CEE. En effet, en pratique, les collectivités peuvent avoir des difficultés à atteindre seules le seuil d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie, d'autant plus que chaque demande de CEE est limitée à la présentation d'actions achevées dans les 12 derniers mois.

Le dispositif permet au Département de se constituer en groupement avec les autres collectivités adhérentes et d'habiliter le Sipperec à effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, pour finalement obtenir un reversement de 80 % du montant correspondant, les 20% restant servant à couvrir les dépenses engagées pour la bonne réalisation des engagements du SIPPEREC et du SIGEIF. Le dispositif permet ainsi à la collectivité de valoriser ses CEE - et donc de financer la rénovation énergétique de son patrimoine - au meilleur prix et de manière totalement transparente.

La rénovation au service de la sobriété énergétique

Le Département mène sur son patrimoine bâti un certain nombre de travaux de rénovation énergétique, destinés à réduire la consommation d'énergie, à diminuer l'empreinte carbone de son activité et à améliorer le confort des agent.e.s et usager.e.s.

La collectivité a réalisé en 2019 des **audits énergétiques dans plusieurs bâtiments : Hôtel du Département, Picasso, Colombe, Archives Départementales, Bourse du travail, Verdi**. Ces audits, exigés par la réglementation, permettent d'avoir une connaissance fine des performances énergétiques d'un bâtiment et constituent un préalable indispensable à toute intervention.

En 2019, le Département a également fait réaliser **des travaux de rénovation sur les crèches Blanqui et Barbusse, respectivement à Bondy et à Romainville, au Foyer les Gavroches à Neuilly-sur-Marne, à la PMI Sully à Livry gargan, à la CSS de Tremblay et au CDDPS à Saint-Denis. De la même manière, les crèches Toni Morrison à Saint-Denis (anciennement crèche des Hautes Noëllles) et Simone de Beauvoir à Montreuil (anciennement Jules Guesde) ont fait l'objet d'une rénovation** visant notamment à améliorer les performances énergétiques, avec la mise en place d'installations thermiques performantes (simple flux, chaudière à condensation, menuiseries extérieures double vitrage, chauffage par le sol) mais aussi à améliorer le confort des professionnel.le.s et des enfants.

Dans cette même optique, un certain nombre de travaux de maintenance ont également été entrepris en 2020, avec des réfections de chaufferie (crèches Pellat à Pantin, Girardot à Bagnolet, La Motte à Aulnay-sous-Bois...), des remplacements des protections solaires (crèches Pellat à Pantin, Voltaire à Montreuil, Du Moulin à l'Île-Saint-Denis, à la PMI Jean Jaurès d'Aulnay-sous-Bois...), ou encore l'installation d'éclairage LED (crèches Parat à Romainville, Aimé Césaire à Drancy ou CSS Langevin à Sevran).

Gestionnaire d'un parc de 130 collèges, le Département réalise régulièrement des opérations de maintenance et de réparation ayant pour but d'améliorer leurs performances énergétiques. Aux côtés des travaux des marchés globaux de performance énergétique (ci-dessous), les services ont ainsi remplacé en 2019 7 chaufferies et sous-stations et travaillent à la rédaction d'un marché d'exploitation des chaufferies avec intéressement et de mise à niveau des équipements techniques sur le chauffage et la ventilation.

ZOOM sur une action : Rénovation énergétique de 5 collèges dans le cadre de marchés globaux de performance énergétique

5 collèges ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique (Robespierre à Epinay-sur-Seine, Jean-Vilar à Villetaneuse, Marcel-Cachin et Nelson-Mandela au Blanc-Mesnil et Pablo-Neruda à Aulnay-sous-Bois). Les travaux se sont terminés en 2019 et ont principalement porté sur les aspects suivants :

- Remplacement des menuiseries et des occultations,
- Réfection des isolants et de l'étanchéité des toitures,
- Isolation thermique par l'extérieur des façades (sauf pour le collège Nelson Mandela, plus récent),
- Rénovation des chaufferies,
- Installation de panneaux photovoltaïques en auto-consommation pour les 2 collèges dont la surface le permettait,
- Réfection des sanitaires

Montant total des travaux : 28 millions d'euros.

Ces interventions vont permettre à ces établissements scolaires de réaliser d'importantes économies d'énergie : dans le cadre des marchés globaux de performance énergétique, les économies attendues sont impressionnantes :

- **30 % à Nelson Mandela,**
- **40 % à Jean-Vilar,**
- **50 % et à Marcel-Cachin et à Robespierre**
- **60 % à Pablo-Neruda.**

Financièrement, cela représente une baisse de plus de 2 millions d'euros de fonctionnement sur 5 ans.

C'est l'équivalent de la consommation de 450 foyers / an qui sera ainsi économisée !

L'exemplarité dans la construction neuve : les exemples du collège Jean Villar et du PRISME

Le Département accorde une grande importance à la réduction de la consommation d'énergie liée à son patrimoine bâti - dans la mesure où elle représente la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité – et plus largement à la diminution des impacts environnementaux associés. Les 130 collèges font l'objet d'une attention toute particulière, formalisée dans le Programme-type départemental pour la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges de la Seine-Saint-Denis.

Le Département a lancé le projet de reconstruction du collège Jean Villar à la Courneuve, qui présente de fortes ambitions environnementales et s'inscrit dans une démarche HQE (sans certification). L'équipe s'engage à suivre le profil environnemental inscrit au programme ainsi que le niveau Effinergie+ visé. Dans le cadre de la construction seront réalisés des réseaux séparatifs permettant une gestion optimisée des ressources en Eaux Pluviales ainsi que la protection des réseaux d'assainissement. Les résultats d'essais d'infiltration réalisés sur le site ne permettent pas la mise en place d'une infiltration des eaux dans le sol. Par conséquent, le mode de gestion des eaux pluviales sur la parcelle sera une rétention à débit de fuite régulé vers le réseau public. Conformément aux attentes du programme seront priorisées: l'insertion du bâtiment dans son environnement, la gestion d'un chantier à faibles nuisances, la gestion de l'énergie et le confort hygrothermique ainsi que les cibles de gestion de l'eau, de maintien de la performance environnementale, de confort visuel, de confort olfactif et de traitement de l'air.

Le projet de reconstruction du collège Jean Villar se distingue notamment par une stratégie énergétique ambitieuse, qui respecte le niveau de performance Effinergie+ visé. Les choix en matière d'enveloppe extérieure, d'exposition et plus largement d'application des principes du bio-climatisme, de systèmes

performants, etc. permettent dès la conception de prévoir une réduction des besoins énergétiques, en accord avec les engagements du Département.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a présenté au public en janvier 2020 le projet du PRISME – pour Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain - un équipement sportif inclusif à Bobigny, pensé pour accueillir tous les publics, valides ou en situation de handicap. Le PRISME innove en étant non pas adapté aux personnes en situation de handicap, mais imaginé dès le départ suivant le principe de la conception universelle, accessible à tous, valides ou porteurs de handicap, de n'importe quel handicap et même pour les personnes ayant des difficultés avec la langue française.

Le Département sera le maître d'ouvrage du PRISME dont le marché sera lancé cette année, pour un début des travaux fin 2021 et une livraison au deuxième trimestre 2023, en vue des Jeux Olympiques.

Le PRISME s'inscrit dans la démarche Bâtiments Durables Francilien, un dispositif d'accompagnement, d'évaluation et d'apprentissage, destiné aux opérations de construction et de réhabilitation en Île-de-France. La collectivité a l'ambition d'atteindre le niveau Bronze, en remplissant un certain nombre de critères répartis entre grandes catégories que sont la gestion de projet, l'impact sur le territoire et le site, la dimension sociale et solidaire, l'aspect énergétique, l'eau, la gestion des ressources et enfin le confort la santé. Grâce à l'accompagnement BdF aux différentes phases de l'opération – de la programmation à l'exploitation – le Département minimisera ainsi l'impact du PRISME en matière d'environnement sur le territoire, le tout au bénéfice des séquanodionysien.ne.s.

Le plan de mobilité employeur

Le Département continue chaque année de développer de nouvelles actions, complétant ainsi un plan extrêmement ambitieux pour ses agents, réduisant ainsi l'empreinte carbone de la collectivité (les déplacements représentent 11 % du bilan carbone de la collectivité).

Les actions « courantes » continuent de participer à une baisse des émissions de gaz à effet de serre :

- mise à disposition de tickets de transports en commun aux agents pour leurs déplacements professionnels
- remboursement majoré des transports en commun (à hauteur de 50 à 70 % du forfait Navigo en fonction de leurs revenus),
- animations autour de la Semaine de la Mobilité : stands d'information, cours de vélo-école, tests de véhicules de mobilité active, balade à vélo
- Verdissement et la baisse du nombre de véhicules de service
- Baisse des consommations de carburant : - 6 % en 2018 / 2019
- Mise à disposition de vélos de service classiques et électrique en sites centraux et en sites extérieurs sur demande. Actuellement, une trentaine de vélos sont déployés.
- Indemnité kilométrique vélo : 80 bénéficiaires
- Prêt de 1 semaine des vélos de service électrique pour le trajet domicile-travail pour tester ce type de déplacement. Environ 30 personnes en ont bénéficié.

De nouvelles mesures ont démarré en 2019-2020 :

- extension du télétravail, en expérimentation auprès de 300 agents avant le confinement, à tous les postes « télétravaillables », et généralisation à partir de l'automne 2020
- équipement de stationnement vélo libre et sécurisé pour les bâtiments en sites centraux fin 2019
- lancement du Vélotaf pour les agent.e.s

ZOOM sur une action : Le dispositif « Vélotaf » pour les agent.e.s

Le Département lance le Vélotaf pour le agent.e.s : il est le seul employeur public en France mettre en place la location longue-durée de vélos de service pour ces agent.e.s suite au confinement.

Une expérimentation a été menée auprès de 20 agent.e.s pendant 3 mois (juillet-septembre) de façon gratuite.

> 80 % des agent.e.s prolongent l'expérience pour 9 mois, avec cette fois un coût mensuel compris entre 15 et 30€/mois en fonction du revenu (+5€ mensuels d'assurance obligatoire).

En parallèle de cette expérimentation, des préinscriptions ont été proposées aux agent.es, et 150 vélos supplémentaires ont été commandés et mis à disposition à partir de novembre 2020 aux agent.e.s préinscrits, pour une durée de 12 mois renouvelable.

Le Schéma des achats publics responsables

En 2018, le Département adoptait son Schéma des achats publics responsables, prolongeant ainsi la démarche engagée au titre de son Agenda 21 depuis une dizaine d'années. 117 contrats de commande publique notifiés par le Département en 2017 comportaient déjà des clauses environnementales. Ces dispositions concernaient aussi bien la performance énergétique d'un bâtiment que la saisonnalité des fruits et légumes proposés pour la restauration des agent.e.s ou la limitation des produits toxiques dans les peintures des crèches ou des collèges.

La transition écologique reste un des axes clefs du Schéma départemental des achats publics responsables, aux côtés de l'insertion sociale et du développement économique, avec 4 objectifs principaux :

- 1) Promouvoir l'économie circulaire dans la commande publique départementale
- 2) Prendre en compte le principe de précaution et l'impact sur la santé dans les marchés du départemental
- 3) Assurer une alimentation éco-responsable des agents et des usagers
- 4) Adopter l'approche « cycle de vie » pour l'ensemble du marché du département

Depuis l'adoption du Schéma en 2018, la proportion de marchés notifiés comportant une clause environnementale, n'a cessé de croître, passant de 42 % à 44 % en 2019, avec un objectif à 60 % à fin 2020. Cette montée en puissance s'accompagne du développement et du déploiement d'outils d'aide à la mise en œuvre de la commande publique durable, tels que des clauses types, des modèles de grilles d'analyse environnementale, etc. Le Schéma prévoit également la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.

La politique d'achats du Département apparaît en conclusion comme un levier essentiel dans son engagement en faveur de la transition écologique.